

**Sites Natura 2000**  
**FR 2601017 SIC « Bords de Loire entre Iguerande et Decize »**  
**FR 2612002 ZPS « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize »**

**Les francs-bords du Val de Loire : localisation et gestion**



Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier  
Maison des associations  
Rue des écoles – 03500 CHATEL-DE-NEUVRE  
Tel : 04.70.42.89.34 / fax : 04.70.42.27.58  
[conservatoire.allier@espaces-naturels.fr](mailto:conservatoire.allier@espaces-naturels.fr)  
[www.conservatoire-sites-allier.fr](http://www.conservatoire-sites-allier.fr)

**2011**

## Sommaire

1- Contexte de l'étude .....	3
2- Un statut foncier spécifique : le Domaine Public Fluvial .....	4
3- Nécessité d'une reconquête à l'échelle du Val de Loire ? .....	5
4- Le pâturage, une gestion préconisée .....	6
5- Méthodologie .....	7
5.1 Cartographie du DPF théorique .....	7
5.2 Cartographie et saisie des données des lots de francs-bords .....	7
5.3 Détermination des francs-bords potentiels .....	7
5.4 Analyse de la gestion et cartographie des francs-bords sur le terrain .....	7
5.5 Définition des besoins de reconquête agricole .....	8
5.6 Classement des francs-bords .....	9
6- Le domaine public fluvial et les lots de francs-bords du val de loire .....	11
6.1 Le Domaine Public Fluvial sur le val de Loire d'Iguerande à Decize .....	11
6.2 Les lots de francs-bords sur le Val de Loire .....	11
6.3 Résultats pour les surfaces officiellement pâturées .....	12
6.4 Les francs-bords potentiels non pâturables .....	14
6.5 Les francs-bords potentiels pâturables .....	15
6.6 Les francs-bords prioritaires .....	17
7- Enjeux des francs-bords .....	18
7.1 Le patrimoine naturel des francs-bords .....	18
7.2 Menaces liées aux pratiques agricoles .....	20
7.3 Menaces liées aux activités humaines .....	20
8- Préconisations pour les opérations de restauration des francs-bords et leur pâturage .....	23
8.1 Quel pâturage ? .....	23
8.2 Modalités du pâturage .....	25
8.3 Entretien des francs-bords .....	26
8.4 Préconisations générales d'ouverture .....	27
9- Conclusion .....	29
Bibliographie .....	30
Annexes .....	31

## 1- CONTEXTE DE L'ETUDE

Le Val de Loire d'Iguerande à Decize est remarquable par la présence des différents milieux naturels créés par la dynamique fluviale du fleuve. Ce fleuve mobile crée de façon continue des zones d'érosion et des zones d'accumulation où se développent un panel diversifié d'habitats. On y trouve des milieux particuliers tels que les pelouses, les forêts alluviales, les bancs de sables, les bras morts et les prairies. Cette mosaïque permet l'existence de nombreuses espèces animales et végétales dont certaines sont particulièrement rares. Malheureusement cette mobilité du fleuve est de moindre importance depuis plusieurs années ce qui limite le renouvellement des milieux et tend à une diminution de leur diversité ainsi qu'à une fermeture progressive du paysage par les ligneux.

Cependant, les abords de la Loire sont depuis longtemps valorisés par l'homme qui tire de ces milieux de quoi faire pâturer des troupeaux ou faire de la culture. Le pâturage extensif est adapté aux milieux rencontrés, généralement peu productifs, et joue alors un rôle important dans la préservation du patrimoine naturel en conservant les milieux ouverts.

Le fleuve Loire, au statut domanial, est délimité par le Domaine Public Fluvial (DPF). Les services gestionnaires louent certaines parties de ce DPF à des agriculteurs et/ou à des chasseurs ou pêcheurs afin d'entretenir les abords de la Loire. Dans un contexte de diminution de la mobilité de la rivière, il est apparu important de faire le point sur le pâturage exercé sur le DPF du Val de Loire afin de connaître si certaines zones nécessiteraient une mise ou remise en pâturage ; certains endroits paraissant en effet subir une évolution naturelle vers la colonisation par les fruticées ou la forêt alluviale.



Dans un souci de préservation de cette richesse écologique, le CEN Allier mène ainsi, en lien avec les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires, gestionnaire du DPF sur ce tronçon) cette étude en recensant les lots de francs-bords loués, en analysant leur gestion actuelle et en identifiant les sites potentiels pouvant faire l'objet d'une valorisation pastorale.

## 2- UN STATUT FONCIER SPECIFIQUE : LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Le Domaine Public Fluvial est la propriété de l'Etat français. Il est délimité par les hauteurs des eaux à pleins bords avant de déborder (*Plenissimum flumen*). Il englobe ainsi le lit mineur et ses berges jusqu'à la limite du *Plenissimum flumen*. Ainsi, selon la morphologie des berges, il peut être large et s'étendre à l'intérieur des terres ou très étroit le réduisant presque au chenal actif. Son périmètre n'est pas fixe dans le temps et est susceptible d'être révisé. La gestion du DPF relève de la compétence de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Le DPF peut faire l'objet d'amodiations pour différents usages qui peuvent se superposer.

Ainsi, sur le lit mineur des lots sont loués pour la chasse au gibier d'eau et la pêche.

Sur les berges, certaines zones du DPF sont louées pour un usage agricole et/ou cynégétique, ces zones sont appelées "lot de francs bords". Un certain nombre d'obligations et d'interdictions sont alors régies dans des cahiers des charges signés entre l'Etat (DDT de la Nièvre Subdivision gestion de la Loire) et le locataire. Ils sont appelés adjudication sur le département de la Nièvre et Arrêté d'Occupation Temporaire (AOT) pour les départements de la Saône-et-Loire et de l'Allier. Ces arrêtés sont renouvelables par période de 5 ans; l'autorisation est accordée à titre précaire et révocable.



Des modalités d'entretien du lot sont prévues dans l'arrêté. Elles concernent le maintien du terrain « dans un état constant de propreté », l'interdiction d'ensemencer ou de cultiver et la coupe de buissons une fois tous les trois ans. En cas de révocation de l'autorisation ou de renonciation par le locataire, celui-ci doit remettre le terrain dans son état primitif.

La location des francs-bords est soumise à une redevance annuelle s'élevant à (montants 2004) :

45 € l'hectare de terres en herbage sans droit de chasse

55 € l'hectare de terres en herbage avec droit de chasse

D'autres usages peuvent être concernés par des amodiations de francs-bords (prise d'eau, site aménagé pour l'accueil du public, gravière, installation d'une barrière, etc).



### 3- NECESSITE D'UNE RECONQUETE A L'ECHELLE DU VAL DE LOIRE ?

Le Domaine public fluvial constitue le noyau dur de la richesse écologique exceptionnelle du Val de Loire. Il abrite des habitats, associés en mosaïque complexe, et des espèces de très grande valeur patrimoniale. Ces habitats sont notamment les grèves, les pelouses et prairies naturelles sur sol sableux, les boires et bras morts et les forêts alluviales.

Cette richesse écologique a pour origine la capacité du fleuve à divaguer et à détruire puis créer sans arrêt de nouveaux milieux. Ainsi, l'érosion progressive d'une falaise boisée permettra la création d'une grève favorable à la reproduction de certains oiseaux, de même, le recoupement d'un méandre par le fleuve à l'occasion d'une crue entraînera la création d'une île ou d'une boire au niveau de l'ancien chenal.

De tous temps, les bords de Loire ont été utilisés par l'homme pour la chasse, la pêche et la pâture des animaux. Ils ont agrandis les milieux ouverts et les ont entretenus par le pâturage extensif, les surfaces en prairies naturelles et pelouses ont donc augmentées, créant des zones favorables à une faune et une flore encore plus diversifiée.

L'abandon du pâturage sur les pacages du bord de Loire peut provoquer l'effet inverse avec une diminution des surfaces ouvertes et une augmentation des broussailles et de la forêt alluviale. De plus, les nombreux enrochements mis en place pour la protection des habitations et des routes ont contribué à accentuer l'enfoncement du lit et ainsi entraînés une diminution de la fréquence et de la hauteur des crues et une altération de la capacité de divagation de la rivière favorisant le renouvellement des milieux ouverts. Par ailleurs, la modification des pratiques agricoles dans la plaine alluviale sur certains secteurs, hors domaine public fluvial, a entraîné l'augmentation de surface des cultures et la diminution des prairies. De plus, certaines des prairies présentes en domaine privé sur le bord de Loire sont semées et fertilisées et n'ont plus grand-chose à voir avec les pelouses - prairies naturelles qui existaient initialement. Les pâtures extensives des francs bords sont donc progressivement devenues des refuges pour un nombre important d'espèces qui ne trouvent plus, dans la plaine, les conditions de leur survie.

Dans ce cadre, il semble réellement nécessaire de maintenir une mosaïque de milieux en essayant de conserver des surfaces ouvertes réparties sur l'ensemble du linéaire, en particulier des pelouses et des prairies naturelles.

L'intérêt du maintien, de la conservation, voire de la réouverture de ceux-ci dépend des milieux environnants. Dans des zones présentant en majorité des milieux fermés (forêt alluviales par exemple), la conservation des francs bords est essentielle pour maintenir la présence de milieux ouverts.

A contrario, dans des zones très ouvertes, la fermeture des francs bords présente un intérêt écologique car ils évoluent vers la forêt alluviale. Ces milieux ouverts constituent à la fois des zones de reproduction et de ressources alimentaires.

#### 4- LE PATURAGE, UNE GESTION PRECONISEE

L'entretien des francs bords, en vue de la conservation des habitats d'intérêt communautaires essentiels à la préservation de la diversité écologique du site, passe notamment par une gestion agricole des milieux.

La méthode préconisée sur des milieux semblables est, alors, le pâturage extensif. Les chargements recommandés varient de 0,3 UGB/ha (Unité Gros Bétail), pour les pelouses à Orpins qui sont des milieux fragiles, à 1,2 UGB/ha pour des prairies. L'objectif est de maintenir un pâturage dans le but de limiter l'embroussaillage.

Le pâturage est la méthode préconisée car elle présente de nombreux avantages par rapport à la fauche, dont la mise en œuvre est presque irréalisable à cause des surfaces parfois restreintes, de la fragilité des milieux, des terrains accidentés et des difficultés d'accessibilité.

Cependant, le pâturage extensif ne permet pas de lutter totalement contre l'embroussaillage. Les exploitants peuvent se voir confronter à une fermeture de milieux plus ou moins importante. En effet, les épineux ont fortement tendance à se développer et seules les jeunes pousses sont consommées par le bétail. Ceci empêche leur croissance en hauteur mais accentue leur densification. Ce phénomène s'intensifie lorsque la présence de lagomorphes (lapins et lièvres) est avérée (ils rongent la base des plantes ce qui favorise le marcottage et la reprise de rhizomes).

Par ailleurs, les zones limoneuses en bord d'affluent peuvent voir se développer des plantes telles que les Orties, ou d'autres plantes prolifères. Ces végétaux dénaturent les milieux que le bétail refuse de pâturer.

La gestion des francs bords peut alors passer par des interventions visant à limiter l'enfrichement par débroussaillage par exemple.

En instaurant du pâturage sur ces sites on considère qu'il permet:

- L'entretien et la protection de milieux ouverts, permettant de pérenniser et de valoriser la richesse écologique des sites, et du secteur concerné.
- Une gestion « écologique », permettant la protection et la préservation des sols, des espèces et des habitats.
- Un relai de la dynamique fluviale, en attendant une nouvelle érosion.
- Un gain de surface pour les agriculteurs, leur permettant d'économiser une part de leur fourrage habituel lors de la période de pâturage.
- L'implication des éleveurs locaux dans la conservation de leur patrimoine.

## 5- METHODOLOGIE

### 5.1 CARTOGRAPHIE DU DPF THEORIQUE

Le Domaine Public Fluvial (DPF) théorique a été délimité dans un premier temps selon les limites cadastrales de la Bd parcellaire de l'IGN du département de l'Allier ; une grande partie du DPF a ainsi pu être cartographié entre Iguerande et Decize. Ensuite, dans les zones où le cadastre était manquant, la cartographie de ce « DPF cadastral » a été réalisée à partir du site internet *Géoportail* qui permet de visualiser le cadastre sur fond de photo aérienne. Des erreurs de calage sont donc possibles sur certaines zones, néanmoins cette cartographie donne une bonne vision de la limite du « DPF cadastral ».

Ensuite la limite de ce « DPF cadastral » a été revue en fonction des photos aériennes de 2005 : il a été alors ajusté suivant la limite du lit mineur de 2005 ; ainsi, les parcelles privées se retrouvant dans l'eau ont été associées au DPF. Par contre, cette délimitation du DPF ne prend pas en compte le phénomène inverse, c'est-à-dire la création de terrain hors DPF depuis l'établissement des cadastres, la délimitation du DPF étant alors beaucoup plus difficile à établir.

### 5.2 CARTOGRAPHIE ET SAISIE DES DONNEES DES LOTS DE FRANCS-BORDS

179 lots de francs-bords répartis sur les trois départements (Nièvre, Saône-et-Loire et Allier) ont été cartographiés selon les informations transmises par la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre, actuel gestionnaire du DPF. Ces lots sont loués pour le pâturage, la chasse, la chasse et le pâturage, l'exploitation de gravières ou encore pour les activités de loisirs, l'implantation de prise d'eau... Certains lots sont situés hors DPF, ils ont été alors écartés de la suite de l'étude.

### 5.3 DETERMINATION DES FRANCS-BORDS POTENTIELS

Hors lots loués, des francs-bords potentiels pourraient faire l'objet d'une valorisation pastorale destinée à entretenir les milieux ouverts. Ces francs-bords sont sélectionnés à partir de photos aériennes.

### 5.4 ANALYSE DE LA GESTION ET CARTOGRAPHIE DES FRANCS-BORDS SUR LE TERRAIN

Des prospections de terrain ont ensuite été réalisées :

- une première phase de terrain (2010) : la première phase de cartographie du DPF et des lots de francs-bords ayant sollicité beaucoup de temps, seuls quelques francs-bords pouvaient être prospectés lors de la première année de cette étude. Ainsi la priorité a été donnée aux lots paraissant s'enfricher, aux lots résiliés et aux lots à renouveler.
- une deuxième phase de terrain (2011) : prospection des autres francs-bords pâturés (loués ou non) et des lots potentiels à pieds et en canoë pour les zones plus difficilement accessibles.

L'ensemble des lots localisés sur le « DPF cadastral » ainsi que les francs-bords potentiels ont ainsi été prospectés à l'exception de ceux connus antérieurement par le CEN Allier et ceux gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne.

Les lots et les francs-bords potentiels ont ensuite été cartographiés selon les limites des parcs de pâturage pour ceux faisant l'objet d'une valorisation agricole.

## 5.5 DEFINITION DES BESOINS DE RECONQUETE AGRICOLE

La définition de la gestion optimale des francs bords commence par la différenciation des francs bords possédant des surfaces pâturables satisfaisantes de ceux qui nécessiteront une restauration, qu'elle soit limitée (création d'une connexion entre deux pâtures) ou importante (restauration de pâtures) pour permettre un pâturage efficace. Il faudra également distinguer les parcelles qui seront, pour des raisons d'embroussaillage trop important ou de fréquentation, abandonnées.

Quatre grands types d'interventions sont ainsi envisageables :

### *Non-gestion*

Les francs bords possédant une végétation n'ayant pas lieu d'être rouverts : végétation fermée de forêt alluviale, végétation arbustive située en zone instable, menacée par l'érosion, franc-bord situé en zone urbaine ou ne présentant pas une végétation pâturable suffisante, franc-bord présentant un patrimoine naturel très sensible (grève par exemple)...Les francs-bords présentant une gestion destinée à l'accueil du public et faisant l'objet d'un entretien sont également rangés dans cette catégorie.

### *Absence de nécessité de débroussaillage (absence de restauration)*

Les francs-bords possédant une surface ouverte importante sans problématique d'embroussaillage ni d'accès difficile par le bétail à certaines zones.

### *Nécessité de débroussaillage limité (restauration limitée)*

Le classement dans cette catégorie implique qu'une ouverture limitée serait nécessaire au bon entretien des surfaces ouvertes. Cela comprend principalement la restauration de zones de passage du bétail entre les secteurs ouverts. Le but de la réouverture n'est pas dans ce cas l'augmentation des surfaces à pâturer mais l'optimisation de ce pâturage. Le besoin de conversion de culture en prairie permanente rentre également dans cette catégorie.

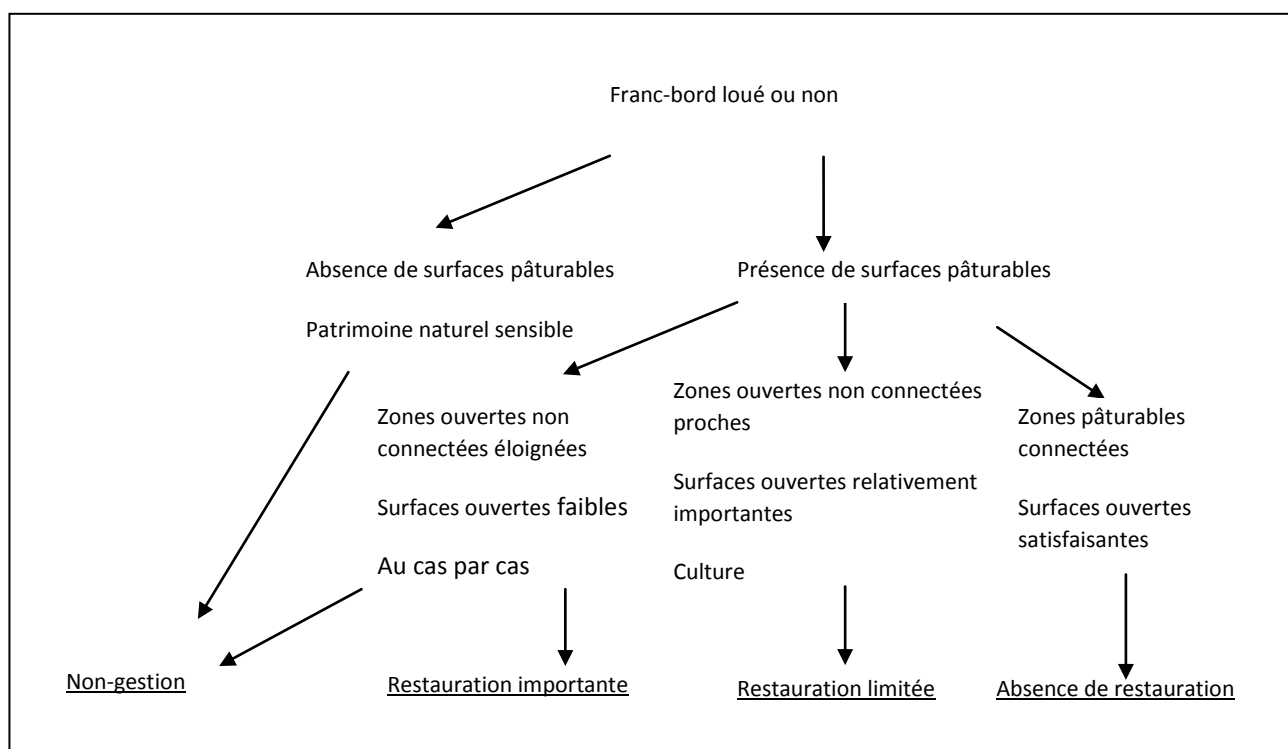
### *Nécessité de débroussaillage important pour une restauration de pâtures (restauration importante)*

Le classement dans cette catégorie implique qu'au moins un secteur (et/ou plus) du franc bord doit être débroussaillé pour créer ou agrandir une pâture. Cette opération peut être réalisée sur un franc bord en cours de fermeture. Certaines de ces zones peuvent nécessiter en plus un débroussaillage léger pour les raisons évoquées précédemment.

## 5.6 CLASSEMENT DES FRANCS-BORDS

Le classement prend en compte la présence ou non de surfaces pâturables, leur localisation et leur connexion.

Le classement dans l'une ou l'autre des catégories suit le schéma ci-après :



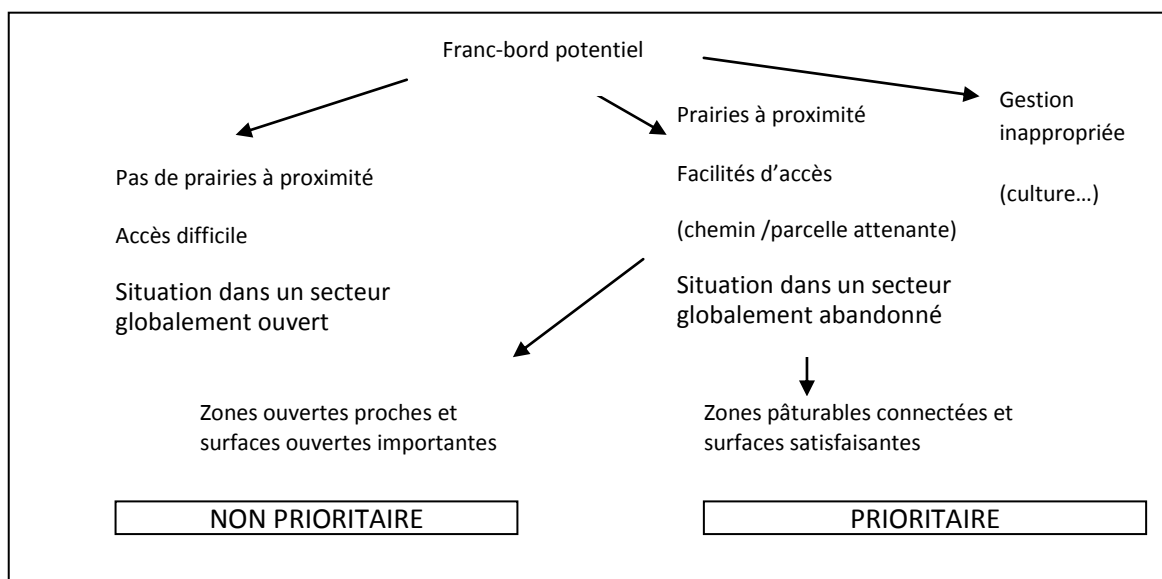


Les francs-bords nécessitant une non-gestion sont classés dans la catégorie des francs-bords potentiels non-pâturables.

Les francs-bords, qu'ils fassent l'objet d'une valorisation agricole ou non peuvent nécessiter ou non des besoins de restauration. Ainsi on distinguera par la suite les lots faisant l'objet d'une valorisation agricole de ceux qui pourraient l'être : les francs-bords potentiels pâturables.

Les francs bords potentiels pâturables situés dans les catégories « Absence de restauration », « Restauration limitée » et « Restauration importante » nécessitent un retour du pâturage pour entretenir les milieux encore ouverts ou ceux qui seront restaurés. Le contexte de chaque franc-bord étant particulier, certains seront bien plus facilement remis en pâturage que d'autres. De plus, en fonction de leur position géographique (dans un secteur très ouvert ou très fermé), certains ont un intérêt écologique à être entretenu ou restauré plus important. Afin d'optimiser la recherche d'éleveurs, il convient donc de prioriser les lots potentiels.

La priorité peut être définie pour les parcelles bien ouvertes (ne nécessitant peu ou pas de restauration) qui se situent dans un secteur qui globalement s'enrichit et pour lesquelles il existe un contexte local avec des prairies à proximité. Le classement suivant a été mis en place afin de déterminer les francs-bords potentiels prioritaires :



## 6- LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL ET LES LOTS DE FRANCS-BORDS DU VAL DE LOIRE

### 6.1 LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL SUR LE VAL DE LOIRE D'IGUERANDE A DECIZE

Sur le Val de Loire d'Iguerande à Decize, plusieurs zones à morphologie distincte peuvent être identifiées :

- une zone assez rectiligne et étroite vers Iguerande, correspondant à une dynamique fluviale faible (affleurements calcaires),
- une zone allant d'Iguerande à Diou où alternent des secteurs à dynamique fluviale active avec des zones plus ou moins figées (affleurements calcaires),
- une zone s'étendant de Diou à Decize présentant globalement une dynamique fluviale active favorable à la création de méandres.



Superficie du DPF « cadastral » du Val de Loire d'Iguerande à Decize: 3358,28 ha pour une longueur comprise environ entre 125 km et 142 km.

La largeur du DPF varie selon ces zones : il est réduit sur les zones à faible dynamique et large sur les zones les plus actives, englobant ainsi de grandes surfaces de prairies et de pelouses.

### 6.2 LES LOTS DE FRANCS-BORDS SUR LE VAL DE LOIRE

Sur le Val de Loire, peu de lots sont concernés pour un usage chasse uniquement (3 lots). La majorité des lots sont loués pour un usage mixte pâturage/chasse. Nombre de lots n'ayant pas d'accès direct aux voies publiques et les exploitants ayant besoin de pouvoir évacuer leurs bêtes en cas de crues, nombreux sont les francs-bords loués aux agriculteurs installés sur les parcelles contigües aux lots.

Les 146 lots cartographiés en 2010 présentent des tailles très variables allant de 0.10 ha jusqu'à 53 ha environ. Répartis sur l'ensemble du linéaire de la Loire d'Iguerande à Decize, ils peuvent ne représenter qu'une mince bande accolée au lit mineur de la Loire ou à l'inverse une plus vaste

#### Analyse de 146 lots loués sur le DPF :

- 51 pour le pâturage
- 79 pour pâturage et chasse
- 8 pour pâturage et/ou chasse
- 3 concernant uniquement la chasse
- 2 concernant des aires de loisirs
- 2 gravières
- 1 activité industrielle et commerciale

Taille des lots très variable: de 0.10 ha à 53 ha

zone s'étendant aussi bien le long du fleuve que vers l'intérieur des terres. Sur les 165 lots, ceux présents à l'extérieur du DPF ont été écartés ainsi que ceux loués pour des prises d'eau ou des aménagements de barrière, des gravières etc. Ainsi 147 lots ont ensuite fait l'objet d'une analyse de leur gestion actuelle.

### 6.3 RESULTATS POUR LES SURFACES OFFICIELLEMENT PATUREES

100 parcs de pâturage (dont 1 fauché et 1 broyé) correspondant à des AOT (avec des erreurs possibles, plusieurs parcs de pâturage peuvent en effet être à cheval sur un même lot cartographié).

Catégorie	Total	Numéro de site
Absence de restauration	95	Voir tableau en annexe
Restauration limitée	5	139, 140, 147, 157, 170
Restauration importante	1	169

(Détails en annexe)

#### **Absence de restauration**

C'est la majorité des francs bords loués. Ils possèdent des surfaces ouvertes satisfaisantes et connectées, parmi ces francs bords, on relève quelques cas particuliers :

- Les vaches des sites 14 et/ou 16 (Artaix) pâturent sur le site 15 (classé dans les potentiellement pâturables), ce qui permet de réguler la végétalisation en cours de cette île mais provoque peut-être le dérangement des sternes souhaitant nicher.
- Le site 19 (Chambilly) n'est pas entretenu par le pâturage mais par la fauche, pratique rare sur le Val de Loire.
- Le site 10 (Artaix) comporte un puits de captage.
- Le site 30 (Vindecy) est actuellement pâturé mais semble être une prairie temporaire ensemencée.
- Le site 40 (Vindecy) est loué à une entreprise d'exploitation de granulats mais est entretenu par pâturage.
- Le site 52 (Luneau / L'Hôpital-le-Mercier) présente d'anciens saules taillés en têtards, pratique tombée en désuétude qui permet la création de niches écologiques, c'est un des rares francs-bords en comportant.
- Les sites 59 à 63 (Chassenard) présentent la particularité d'être peu pâturés et sur une période restreinte, permettant à la fois l'entretien du terrain et l'expression de la faune et de la flore.
- Le site 70 (Chassenard) est particulièrement intéressant pour l'avifaune (échassiers) du fait de la présence à proximité d'une héronnière et de nids de cigognes.
- L'agriculteur exploitant le site 82 (Chassenard) est un des rares du Val de Loire à avoir aménagé des points d'abreuvement, préservant ainsi des pelouses à orpins d'un piétinement trop important.
- Le site 112 (Saint-Agnan) présente très peu de surfaces ouvertes, le pâturage se fait essentiellement sous la forêt alluviale.
- Le site 154 (Saint-Martin-des-Lais) de faible superficie est fortement embroussaillé, cependant il ne

nécessite pas de restauration, la végétation en place évitant une érosion importante des berges.

- Le site 150 (Saint-Martin-des-Lais) n'est pas pâturé mais fait l'objet d'un broyage mécanique partiel visant à contenir les fruticées. Ce franc-bord fait l'objet d'une MAET gestion de la richesse floristique depuis 2010, c'est la seule parcelle du Val de Loire faisant l'objet de ce type de MAET avec le site 173 (Lamenay-sur-Loire) qui est géré par le CEN Bourgogne.
- Le site 174 (Charrin / Lamenay-sur-Loire) est le seul parmi tous les francs-bords à être pâturé par des ovins. Il est géré par le CEN Bourgogne en relation avec l'agriculteur.
- Le site 176 semble être pâturé ponctuellement ce qui permet l'entretien du milieu tout en préservant la flore et la faune.

### ***Restauration limitée***

Seuls cinq francs-bords possèdent de réels besoins d'ouverture afin de permettre le pâturage de secteurs enclavés.

- Les sites 139 Garnat-sur-Engièvre et 140 (Garnat-sur-Engièvre / Saint-Martin-des-Lais) ont tendance à s'enfricher et nécessiteraient un débroussaillage léger afin de connecter des zones enclavées (de pelouses) peu soumises à la pression animale. Les clôtures du site 139 ou 140 pourraient alors être reculées pour englober la petite zone de pelouse non pâturée au stade de fermeture avancé.
- Le site 147 (Saint-Martin-des-Lais) pourrait faire l'objet du même type d'intervention ; c'est un des rares francs-bords dont la pression de pâturage est faible, ce qui induit la présence de mares intéressantes peu piétinées mais également une progression des fruticées du fait de sa situation en lisière.
- Le site 157 est un grand franc-bord constitué d'une mosaïque de milieux alluviaux dont la reconnexion entre les deux zones de pâturage pourrait être bénéfique mais non nécessaire, les vaches pouvant encore circuler par le nord.
- Une partie du site 170 (Gannay-sur-Loire/Saint-Hilaire-Fontaine) fait l'objet d'une MAET reconquête des pelouses pionnières depuis 2009 avec Plan de gestion pastoral élaboré par le CEN Bourgogne.

### ***Restauration importante***

Un seul site (169 à Cronat) est fermé et nécessiterait une restauration de pâtures. Il s'agit d'un site fortement embroussaillé par des fruticées, des ronces et des orties. Il comporte des milieux de pelouses, de prairies et de forêt alluviale. Afin de rouvrir ce franc-bord, l'agriculteur exploitant s'est engagé en 2011 dans une MAET de reconquête des pelouses pionnières avec plan de gestion pastoral élaboré par le CEN Allier.

## 6.4 LES FRANCS-BORDS POTENTIELS NON PATURABLES

43 francs-bords potentiels apparaissent comme non pâturables pour les raisons suivantes :

Justification	Total	Numéro de site
Absence de surfaces pâturables	18	22, 24, 41, 53, 87, 88, 89,90, 97, 113, 118, 121, 122, 127, 134, 148, 171, 189
Patrimoine naturel sensible	13	9, 45, 47, 49, 67, 79, 80, 81, 119, 120, 132, 136, 156, 163
Zone refuge pour la faune et la flore	4	23, 124, 145, 162
Secteur très ouvert	2	11, 51
Restauration trop importante	1	160
Utilisation à des fins de loisirs	3	1, 181, 187
Autre usage (gravière)	1	39

(Détails en annexe)

Parmi ceux-ci, deux sont pâturés :

- le n°49 : il correspond à une grève et est géré avec le n°191, dans l'idéal cette grève pourrait ne pas être pâturée si un autre accès à l'eau existe,
- le n°47 est pâturé de manière trop intensive, ce qui dégrade une magnifique pelouse à orpins par piétinement et enrichissement du sol.

En comparant avec la cartographie des lots loués, on remarque que :

- le n° 171 est loué pour la chasse et le pâturage mais il n'est pas pâturé,
- le n° 189 est une île louée pour la chasse,
- le n° 145 est loué pour le pâturage mais n'est pas pâturé,
- le n° 51 est loué jusqu'en 2009 pour des activités liées aux gravières,
- le n° 90 est loué pour le pâturage mais n'est pas pâturé,
- le site n°113 est loué pour le pâturage et la chasse mais n'est pas pâturé.

Ces sites n'ont en effet pas de surfaces pâturables, hormis le n°145.



## 6.5 LES FRANCS-BORDS POTENTIELS PATURABLES

Catégorie	Total	Numéro de site
Absence de restauration	34	13, 15, 18, 26, 29, 30, 33, 34, 43, 46, 48, 55, 57, 68, 83, 84, 85, 96, 98, 99, 105, 110, 115, 116, 130, 151, 158, 178, 179, 180, 184, 186, 188, 191
Restauration limitée	8	17, 27, 32, 65, 75, 93, 168, 185
Restauration importante	5	6, 94, 126, 159, 183

(Détails en annexe)

### **Absence de restauration**

34 sites sont concernés de tailles très variables, parmi ceux-ci, citons les cas suivants :

- Le site 15 (Artaix) : il s'agit d'une île pâturée par les troupeaux venant des sites 14 ou 16.
- Le site 130 (Bourbon-Lancy) est non pâturé et mériterait de l'être pour conserver les zones ouvertes en mosaïque avec la forêt alluviale. Cependant sa situation d'île rend actuellement impossible son accès à tout engin agricole. Il s'agit d'un franc-bord valorisé par la commune en sentier pédagogique (site du Fleury).
- Le site 153 (Saint-Martin-des-Lais) pourrait être pâturé afin de freiner l'expansion de la renouée en reculant les clôtures du lot attenant de quelques mètres.
- Le site 179 (Devay) fait déjà l'objet de travaux d'ouverture de la végétation (fruticées).

### **Restauration limitée**

Huit lots potentiels pourraient être à nouveau pâturés grâce à une restauration limitée :

- Le site 17 (Marcigny) est en voie d'enfrichement et de colonisation par la renouée sur les prairies et pelouses ; il est par ailleurs très fréquenté (accès véhicule ouvert) et de nombreux déchets ont été observés. Une fermeture du franc-bord serait nécessaire pour empêcher les véhicules, d'autant plus qu'existe une zone aménagée au public juste à l'amont.
- Le site 27 (Bourg-le-Comte) correspond à une culture sur une zone sableuse au sein de la forêt alluviale. Après abandon de cette culture et reprise de la végétation, cette petite zone pourrait éventuellement faire l'objet d'un pâturage par extension du lot 26.
- Le site 32 (Vindecy) est occupé par une culture. Un semis de composition adaptée permettrait de restaurer cette surface en prairie.
- Le site 65 (Varenne-Saint-Germain) est occupé par une culture. Un semis de composition adaptée permettrait de restaurer cette surface en prairie.
- Le site 75 (Chassenard) est en voie d'enfrichement et de colonisation par la renouée. Il s'agit d'un site un peu fréquenté mais il pourrait faire l'objet d'un pâturage, plusieurs accès à la Loire étant possible sur ce secteur le long du chemin (pêche, détente). Ce pâturage pourrait être réalisé par extension d'un des lots attenants avec réalisation de connexion si nécessaire.

- Le site 93 (Saint-Agnan) présente très peu de surface pâturable, l'intérêt réside surtout dans la maîtrise de la fréquentation ; l'île en face présente en effet de très nombreuses traces de véhicules (quad) préjudiciable à ce milieu fragile tant du point de vue de la flore que de la faune. L'extension d'un parc de pâturage et la mise en place d'un dispositif de fermeture du sentier au niveau du franc-bord permettrait de préserver cette île.
- Le site 168 (Gannay-sur-Loire) est en voie de fermeture par les fruticées. En cas de remise en pâturage des reconnexions pourraient être nécessaires. Il correspond à un lot loué.

### **Restauration importante**

Cinq lots sont fortement fermés mais possèdent encore suffisamment de surface ouverte pour envisager une restauration assez importante à importante :

- Le site 6 (Iguerande) ne semble plus pâturé ce qui augmente l'envahissement par la renouée, le franc-bord est actuellement presque totalement colonisé par cette espèce. Il correspond à un lot loué.



- Le site 94 (Coulanges) a une partie occupée par une peupleraie plantée qui mériterait d'être abattue et pourrait être ensuite laissée à son évolution naturelle vers la forêt alluviale ou éventuellement être mis en pâturage. Il correspond à un lot résilié.

- Le site 126 (Bourbon-Lancy) est en état d'enfrichement avancé, il est important de maintenir ce franc-bord ouvert dans la mesure où il forme une enclave au sein de la forêt alluviale bien développée sur ce secteur. De nombreuses infrastructures liées à la chasse et abandonnées nécessiteraient d'être enlevées. Ce franc-bord semble correspondre à un lot résilié.



- Le site 159 (Cronat) est un grand franc-bord avec une mosaïque de milieux alluviaux qui ne paraît pas pâturé (en 2010). Il correspond à un lot loué et fait l'objet d'une MAET « entretien des pelouses pionnières et post-pionnières »



- Le site 183 (Devay) est occupé par des fruticées, de la prairie, des pelouses et de la forêt alluviale ainsi que par une vieille plantation de peupliers dont certains sont morts ou en train de mourir. Il faudrait abattre les survivants, ce qui permettrait, outre une restauration écologique d'étendre les surfaces pâturables. Une partie du site est contractualisée en MAET entretien des pelouses pionnières.

## 6.6 LES FRANCS-BORDS PRIORITAIRES

Les frans bords potentiels pâturables situés dans les catégories « Absence de restauration », « Restauration limitée » et « Restauration importante » nécessitent un entretien par pâturage pour maintenir les milieux encore ouverts ou ceux qui seront restaurés. Le contexte de chaque site étant particulier, certains seront bien plus facilement mis en pâturage que d'autres. De plus, en fonction de leur position géographique (dans un secteur très ouvert ou très fermé), certains ont un intérêt écologique à être entretenu ou restauré plus important. Afin de d'optimiser la recherche d'éleveurs, il convient donc de prioriser les lots potentiels.

### Résultats :

Francs-bords prioritaires	5	27, 32, 65, 126, 159 (voir description plus haut)
---------------------------	---	--

Francs-bords restants	42	
-----------------------	----	--

Sur les 49 frans-bords potentiels pâturables, cinq sont prioritaires dont trois nécessitent une restauration limitée (27, 32, 65) et deux une restauration importante (126 et 159).

## 7- ENJEUX DES FRANCS-BORDS

### 7.1 LE PATRIMOINE NATUREL DES FRANCS-BORDS

La richesse écologique du Val de Loire se traduit par la présence d'espèces et d'habitats rares ou remarquables bien connus des naturalistes et retraduite dans le DOCOB du site Natura 2000 du Val de Loire.

Le Val de Loire abrite 88 espèces faunistiques et floristiques d'intérêt communautaire, dont deux plantes, la marsilée à quatre feuilles et la lindernie des marais et 44 espèces d'oiseaux. Parmi les autres groupes, 7 espèces de poissons, 14 de mammifères, 9 d'amphibiens, 5 de reptiles et 7 d'insectes sont d'intérêt communautaire. En dehors des espèces d'intérêt communautaire, l'ensemble du Val de Loire est le refuge d'un nombre important d'espèces animales et végétales dont certaines sont particulièrement remarquables. Nombreuses sont les espèces à trouver refuge au sein du DPF, celui-ci étant en effet formé d'une diversité très importante d'habitats naturels créés et entretenus par la dynamique fluviale de la Loire.



On dénombre ainsi onze milieux naturels jugés d'intérêt européen dont un d'intérêt prioritaire (la saulaie blanche). Ceux-ci se répartissent en quatre catégories qui sont les eaux courantes et grèves, les prairies et prés secs à végétation rase, les boires et végétation humide et les forêts alluviales. Ils représentent 29 % du SIC (Site d'Intérêt Communautaire). Cinq habitats d'espèces ont été par ailleurs retenus : bocage et haies, forêt riveraine, annexes aquatiques, bancs de graviers et sables non végétalisés et représentent 68 % de la ZPS (Zone de Protection Spéciale). L'ensemble de ces habitats se retrouvent sur le DPF.

L'ensemble du Val de Loire est le refuge d'un nombre important d'espèces d'oiseaux. Il accueille plus de 321 espèces d'oiseaux dont 83 nicheuses certaines ou probables et 118 migratrices. Parmi les espèces nicheuses, on compte 21 espèces figurant à l'Annexe I de la directive oiseaux, (Bihoreau gris, Milan noir, Sterne pierregarin, Sterne naine, Œdicnème criard, Aigrette garzette, Pie grièche écorcheur, Cigogne blanche, etc).

Le Val de Loire accueille également une diversité d'autres espèces animales importantes, comme les poissons, reptiles, amphibiens et insectes. Parmi cette richesse vivante on compte de nombreux poissons, dont cinq espèces de poissons migrateurs (Saumon Atlantique, Truite de Mer, Lamproie marine, Anguille et Grande Alose), des mammifères comme le Castor d'Europe ou la Barbastelle d'Europe, des reptiles comme la Cistude d'Europe, et des amphibiens, dont le Triton crêté ou le Crapaud sonneur à ventre jaune, ainsi que de nombreux insectes dont le Lucane cerf volant, l'Agrion de mercure, le Gomphe serpent, le Cuivré des marais et le Grand Capricorne.

Les zones ouvertes, qui constituent les abords de la rivière présentent, un intérêt majeur pour la sauvegarde de certaines espèces animales et végétales. Elles sont directement liées à la conservation d'habitats (Pelouse à Orpin, Pelouse à Corynéphore blanchâtre). Certains sont relativement rares, ils sont en voie de disparition, et de ce fait sont jugés prioritaires, leur conservation est donc essentielle.

Aujourd'hui, on trouve les pelouses pionnières à Corynéphore blanchâtre (Code Natura 6120) essentiellement sur les rives de la Loire et de l'Allier ainsi que sur le bassin parisien. Elle accueille également l'Épervière de la Loire (*Hieracium peleterianum subsp. ligericum*), plante endémique des rives de la Loire et de ses affluents.

Les pelouses à orpins (Code Natura 2000 8230), typiques des dômes rocheux, mais que l'on retrouve également sur les dépôts alluvionnaires du Val de Loire sont également des milieux à préserver. Ce sont des habitats relativement rares, notamment dans les zones de plaines françaises.

Certaines espèces sont directement liées ou totalement inféodées aux francs bords comme le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*), papillon qui vit dans des zones ouvertes, de végétation herbacée (prairies humides). C'est une espèce d'intérêt communautaire, qu'il est nécessaire de sauvegarder ainsi que son habitat. L'Œdicnème criard (*Burhinus oediconemus*), oiseau protégé d'intérêt communautaire, fréquente également les zones de pacages que l'on trouve sur les francs bords.

En plus de leur intérêt écologique, les francs bords jouent également un rôle dans la prévention des risques. En effet, ils correspondent à des zones d'épanchement de crues. Leur maintien est donc essentiel à la protection des biens et personnes en aval puisqu'ils permettent de limiter l'impact de ces phénomènes brutaux et dévastateurs.

Ainsi le Val de Loire accueille un grand nombre d'espèces et d'habitats remarquables. En parallèle, la dynamique fluviale, moteur de la richesse, est en perte de vitesse. La conservation d'une mosaïque de milieux est alors un enjeu fort.

Le travail de terrain réalisé pour cette étude a permis de confirmer l'intérêt patrimonial des francs-bords. De nombreux habitats d'intérêts européens ont pu être observés parmi lesquels les pelouses à orpins (code Natura 2000 8230), les pelouses à épervière de la Loire (code Natura 2000 6120), les pelouses à féтуque à longue feuilles (code Natura 2000 6210), les forêts alluviales à bois tendre (code Natura 2000 91E0) et à bois durs (code Natura 2000 91F0). Outre ces habitats d'intérêts européens, d'autres milieux naturels participent à la biodiversité des francs-bords : fruticées, prairie à chiendents, mares, ruisseaux, grève, etc.



Au niveau de la flore des espèces patrimoniales telles que la gratiote officinale, la pulicaire vulgaire et l'épervière de la Loire ont été rencontrées. Au niveau de la faune, de nombreuses espèces d'oiseaux ont été observées aussi bien chassant que nichant sur les francs-bords ainsi que des insectes et amphibiens liés aux milieux présents. Les francs bords du Val de Loire concentrent des habitats et des espèces à protéger et présentent donc un intérêt majeur de conservation et de sauvegarde.

Cependant cette richesse naturelle n'est pas uniformément répartie et la diversité et l'intérêt du patrimoine naturel entre les francs-bords apparaît grande, avec par exemple des francs-bords constitués uniquement de milieux prairiaux et d'autres présentant de nombreux habitats représentatifs des milieux alluviaux. Ces différences s'expliquent par les tailles différentes des francs-bords, des zones à dynamique fluviale et géomorphologie différentes, mais également par des contraintes humaines différentes qui peuvent s'exercer tels les enrochements, la fréquentation ou les pratiques agricoles.



## 7.2 MENACES LIEES AUX PRATIQUES AGRICOLES

Le pâturage de l'ensemble des francs-bords est assuré par les bovins charolais, exceptionnellement par des chevaux (site n°29) ou par des ovins (site n°174). Le pâturage est extensif et permet de maintenir les milieux ouverts. Les francs-bords apparaissent généralement avoir un chargement assez élevé sans être non plus excessif hormis certaines pâtures. Seuls quelques francs-bords semblent faiblement pâturés ce qui permet à la flore de s'exprimer et d'effectuer son cycle naturel. Cependant cette analyse reste subjective et est réalisée à un moment t de l'année, de plus les conditions climatiques de l'été 2011 incitent à la prudence face à de telles constatations.

Les bords de Loire, des boires, des bras mort et des mares sont pour la plupart du temps accessibles au bétail, en général dans leur intégralité ce qui occasionne piétinement, destruction de la flore rivulaire et des zones humides, enrichissement organique de l'eau et des sols. Des clôtures sont parfois installées, notamment dans les zones d'érosion. Des aménagements limitant l'accès des bêtes à quelques m2 en bord de Loire sont plus rarement réalisés mais permettent de sauvegarder des milieux sensibles d'un surpiétinement.



Pelouse à orpins mise en exclos

L'affouragement est pratiqué sur quelques francs-bords (7 sur 191 francs-bords) avec parfois plusieurs affourageurs sur un même franc-bord et des affourageurs quelques fois installés dans des zones humides, sur les grèves ou les pelouses occasionnant des dommages locaux sur la végétation.

Quelques cultures et des prairies temporaires ont été recensées sur le DPF (5 sur 191 francs-bords), il s'agit de pratiques très localisées et de faible surface cependant elles sont dommageables pour les espèces et les habitats ainsi que pour la préservation de la qualité de l'eau, certaines étant localisées à proximité du lit mineur.



Culture sauvage de maïs

### 7.3 MENACES LIEES AUX ACTIVITES HUMAINES

#### a) Les activités de loisirs

Les espaces naturels représentent des supports idéaux pour la pratique des sports de plein air.

Ainsi au moins 34 sites sur 191 font l'objet d'une fréquentation humaine pour la pratique de loisirs. Certains sites ou leurs abords présentent des traces ponctuelles de fréquentation (feux par exemple), d'autres apparaissent très fréquentés avec la pratique de plusieurs activités de détente (canoë, baignade, détente, quad...). Certains sont aménagés plus ou moins pour accueillir ou sensibiliser le public (1, 66, 86, 130, 149, 150, 151, 176, 181). Des francs-bords apparaissent problématiques en termes de préservation du patrimoine naturel dus à une fréquentation pour les loisirs inappropriée (n°17, 42, 66, 93, 149, 166-167, 181).

Dans la zone Natura 2000 Val de Loire, le canoë-kayak permet d'accéder aux zones les plus reculées, mais aussi les plus fragiles d'un point de vue du patrimoine naturel. En effet, les grèves de la Loire accueillent une avifaune dont la particularité est d'établir ses nids sur le sol. Il s'agit de la sterne pierregarin, la sterne naine, l'œdicnème criard, le petit gravelot et le chevalier guignette. Ces espèces farouches sont très sensibles au dérangement. Concernant le dérangement des sternes, le principal problème réside dans l'accès et le stationnement prolongé à proximité des sites de reproduction lors des embarquements ou débarquements ou lors des haltes effectuées au cours de la descente.



Parmi les autres activités pouvant être impactantes, la baignade, le camping sauvage, la pêche ou les balades en engins motorisés peuvent aussi fortement contribuer au dérangement de l'avifaune. En dehors du dérangement de la faune, de la destruction des milieux naturels par les engins, des dépôts de déchets peuvent porter atteinte à l'environnement.

En dépit de l'interdiction de circulation de véhicules motorisés qui s'applique sur le domaine public fluvial, les relevés de terrain ont tout de même mis en évidence une pratique du quad. La pratique des sports motorisés se révèle problématique dans la mesure où ces engins motorisés sont conçus, par définition, pour progresser en terrain accidenté, en dehors des voies de circulation et permettent donc d'accéder aisément à des sites reculés souvent très sensibles du point de vue du patrimoine naturel. S'ils sont pratiqués sur les grèves dénudées de végétation, les sports motorisés peuvent alors avoir des effets ravageurs sur les oiseaux nichant au sol même à faible intensité de pratique. Le passage d'engins agricole sur les grèves est également dommageable bien que plus ponctuel et anecdotique. Peu de sites sont concernés par le passage de véhicules mais ils impactent une grande partie voire la grève tout entière, ainsi 12 sites présentent des traces de véhicules sur 191 francs-bords auxquels il faut rajouter ceux où des prélèvements de sable (+8) sont opérés. Cela représente 20 sites en tout sur 191 ce qui est assez important.



## b) Les plantations

Il s'agit d'une pratique marginale sur le DPF puisque seuls deux francs-bords ont fait l'objet de plantation de peupliers. La plantation de Coulanges (site N°94) est de surface très réduite (moins de 0,5 ha) mais présente une forte densité occupant une partie du franc-bord. Le site de Devay (N°183) est de grande taille et de nombreux peupliers ont été plantés, cependant la plupart de ceux-ci sont dépérissants et se mêlent désormais aux fruticées et à la forêt alluviale. Malgré tout, les plantations de peupliers sont préjudiciables pour les milieux naturels puisqu'elles provoquent la destruction des habitats naturels ainsi qu'un affaiblissement génétique du peuplier noir par croisements entre les deux espèces. Ces plantations mériteraient ainsi d'être éliminées.



## c) Les prélèvements sauvages de sables et granulats

Certains francs-bords font l'objet de prélèvements sauvages de sable (8 sur 191) directement sur les grèves ou dans les pelouses et prairies. Les prélèvements s'avèrent anciens ou récents et sont d'ampleurs variables. Ils sont toutefois toujours impactant car ils induisent notamment la destruction de pelouses pionnières ou post-pionnières et un dérangement de la faune possible notamment pour les oiseaux des grèves. Dans une moindre mesure ils peuvent contribuer à la perturbation de la dynamique fluviale ; en effet, l'endiguement du fleuve et l'extraction de granulats



sont responsables de l'enfoncement du lit. Il en résulte une régression des habitats les plus remarquables ainsi qu'une banalisation de la faune et de la flore. En effet, l'équilibre dynamique qui existe entre les processus d'érosion et de dépôt entraîne la formation et le renouvellement perpétuel des grèves, des vasières, des pelouses pionnières, des bras morts, des forêts de rives, etc. La juxtaposition de tous ces milieux favorise la présence d'une grande richesse faunistique et floristique.

## d) Les zones de dépôts

Plusieurs francs-bords sont le siège de dépôts en tout genre et de taille variable (17, 39, 41, 118), il s'agit de francs-bords ne faisant l'objet d'aucune valorisation agricole et qui sont accessibles en véhicules.



## 8- PRECONISATIONS POUR LES OPERATIONS DE RESTAURATION DES FRANCS-BORDS ET LEUR PATURAGE

Avant de parler de restauration ou de gestion agricole, il convient tout d'abord de prendre en compte les enjeux écologiques identifiés sur chaque franc-bord (*voir tableaux en annexe*) pour mettre en place une gestion adaptée au cas par cas, les enjeux écologiques pouvant en effet varier fortement d'un franc-bord à l'autre.

### 8.1 QUEL PATURAGE ?

Traditionnellement, le pâturage des francs bords du Val de Loire est effectué par des bovins Charolais. La race Charolaise présente les avantages d'être locale, rustique et docile. Elle est réputée comme valorisant les fourrages, même grossiers, et possédant une forte capacité d'ingestion. Ceci en fait une race adaptée à l'élevage extensif. Son caractère docile est adapté à la fréquentation éventuelle et ponctuelle des francs bords, notamment pour la pêche.



Le pâturage bovin sur les francs bords présente aussi l'avantage d'être maîtrisé par les acteurs locaux. Il fait parti des usages traditionnels. Les bovins présentent l'avantage de pénétrer plus facilement dans les zones de broussailles, ce qui peut nécessiter un effort de restauration moindre. Le pâturage bovin peut participer à la préservation de certains habitats, comme la pelouse à orpins, en mettant le sol à nu par piétinement. Cependant, le surpiétinement peut provoquer une détérioration des sols, notamment des couches superficielles, d'où l'intérêt d'un pâturage extensif voire très extensif.

En comparaison, les expériences de pâturage ovin sur les milieux alluviaux de la Loire, comparables à ceux de l'Allier, notamment dans le département du Loiret (45), donnent des résultats très satisfaisants depuis une vingtaine d'années.

Un pâturage ovin présente alors de nombreux intérêts de gestion. Ils ont une alimentation moins sélective que les bovins et sont adaptés pour le pâturage de milieux secs avec une végétation rase. Il y a alors moins de refus. Ils présentent également l'avantage de consommer plus facilement les jeunes pousses d'arbustes que les bovins. Pour la conservation d'une mosaïque de milieux et d'habitats fragiles, le pâturage ovin est un atout majeur. Si l'on considère les expériences menées dans le département du Loiret, on retient que le pâturage ovin permet de faire régresser la prairie au chiendent au profit d'habitats d'intérêt communautaire comme la pelouse à Corynéphorus ou à Koelerie. Il a pu également être constaté une augmentation de la diversité floristique des milieux, et une limitation voire une régression des fourrés de prunellier et d'aubépine <sup>(1)</sup>.

Ce type de pâturage est alors particulièrement adapté pour répondre aux objectifs de gestion écologique, de restauration et de préservation des milieux.

---

<sup>1</sup> Muller F et al, Recueil d'expériences de gestion et de suivis scientifique sur pelouses sèches, 2002



Le poids des ovins présentent également l'avantage de limiter l'impact du piétinement que peuvent avoir les bovins. Dans un objectif de préservation de milieux sensibles et dont la couche superficielle du sol est particulièrement fragile (sable fin), ce type d'animaux semble être à privilégier.

D'un point de vue technique, certaines adaptations sont à réaliser en cas de pâturage ovin. Concernant les clôtures mobiles, trois fils sont nécessaires pour contenir les bêtes, contre un seul pour les bovins. En cas de clôture fixe, les ovins nécessitent que celles-ci soient adaptées (grillage à moutons) et sont plus contraignantes. Dans le département de l'Allier, l'élevage ovin est dominé par trois races que sont les races Charollaise, Texel et Ile-de-France. Ces trois races paraissent être adaptées pour pâturer les francs bords.

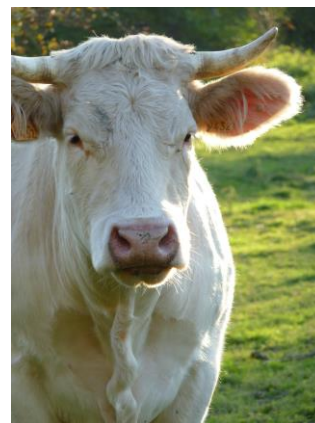
Cependant le pâturage bovin est largement maîtrisé et utilisé par les acteurs locaux. Ceci en fait un mode de gestion privilégié pour les francs bords du Val de Loire. Malgré tout, la mise en place d'un pâturage par les ovins pourrait permettre de limiter l'embroussaillage plus efficacement et de diversifier les modes de gestion sur les milieux naturels. La combinaison pâturage ovin et bovin peut également s'envisager selon la race ovine dont on dispose. Les Arrêtés de Location de Franc Bord le permettent.



## 8.2 MODALITES DU PATURAGE

Les cahiers des charges actuels des AOTs ne définissent aucune modalité de pâturage ce qui peut conduire à des pratiques en contradiction avec les objectifs de préservation définis dans le DOCOB du site du Val de Loire. Seule la contractualisation volontaire de MAETs donne un cadre à la gestion des francs-bords vis-à-vis de la préservation du patrimoine naturel.

Des préconisations peuvent cependant être formulées, notamment pour les francs-bords présentant un patrimoine naturel remarquable et/ou sensible. Le pastoralisme a pour but ici d'entretenir des milieux alluviaux fragiles (sols, habitats, espèces). Il est nécessaire que le pâturage soit extensif, au risque de provoquer la destruction de certains habitats ou espèces. Le pâturage extensif correspond à de faibles taux de chargement sur les zones pâturées (maximum de 1.4 UGB/ha/an pour les MAET du Val de Loire dans le département de l'Allier, pas de limite de chargement dans la Nièvre et la Saône-et-Loire). Cependant dans le cas des francs bords où des milieux particulièrement sensibles sont souvent présents, ce chargement apparaît assez élevé et pourrait être abaissé entre 0,4 UGB/ha/an et 0,8 UGB/ha/an <sup>(2)</sup>.



La comparaison de zones sans pâturage et avec pâturage extensif montre peu de différences quant à la composition floristique des milieux ouverts. Le pâturage permet alors de conserver, en maintenant une végétation proche de ce qu'elle est naturellement, les habitats en limitant la fermeture des milieux <sup>(3)</sup>.

Pour répondre au mieux aux objectifs de préservation des habitats et espèces des francs bords, le chargement annuel peut être modifiable et adaptable en fonction de la réponse des milieux à la présence des bêtes. Les habitats concernés sont particulièrement fragiles et sensibles, aussi peuvent-ils être endommagés lors d'années exceptionnelles (sécheresse par exemple).

Par ailleurs la présence des boires, des mares et du fleuve nécessiteraient également certains aménagements car ces milieux sont particulièrement sensibles à la dégradation par le piétinement. Il s'agit alors de mettre en place, une clôture afin d'aménager un accès unique, qui provoquera des dommages sur une zone restreinte plutôt que de répartir des dommages, même amoindri, sur l'ensemble des berges. Les périodes de pâturage les plus adaptées sont entre mars et mi-juillet et de septembre à fin octobre. Celles-ci peuvent subir des modifications selon le développement de la végétation et les crues éventuelles.

L'affouragement devrait être interdit sur les francs bords, sauf cas très exceptionnel.

Dans le cas d'une reconquête pastorale d'un franc-bord, ne pas trouver d'éleveur voulant s'engager dans cette démarche ne constitue pas un frein au maintien de la mosaïque de milieux. D'autres pistes de gestion peuvent être envisagées en cas de dernier recours. Par exemple, un recours à une convention avec les chasseurs du DPF peut permettre de remplir les objectifs de maintien des milieux ouverts.

---

<sup>2</sup> Notice de territoire MAEt Allier

<sup>3</sup> Herbst S. & Dejaifve P.-A. , Impact du pastoralisme sur la végétation dans la R.N.N. Val d'Allier LPO auvergne, 2004

### 8.3 ENTRETIEN DES FRANCS-BORDS

Le cahier des charges des AOT du département de l'Allier pour la Loire reste assez flou, seul « le terrain occupé devra être maintenu dans un état constant de propreté, ainsi que la zone environnante sur une largeur d'un mètre ». « Le preneur ne pourra ensemençer ni cultiver le terrain loué. Il sera tenu de couper les buissons une fois tous les trois ans ».

Le cahier des charges valable pour les lots dans le département de la Nièvre est davantage détaillé mais il n'interdit pas l'ensemencement et la culture « toutefois il doit, pour ensemençer et cultiver, demander une autorisation au Service de la Navigation ». « L'élagage des arbres vifs et le remplacement des arbres morts ne feront point partie de l'exploitation autorisée », cette phrase est en partie positive puisque les plantations de remplacement sont interdites cependant cela empêche l'entretien d'arbres têtards éventuels, pratique favorable à la biodiversité mais qui tombe en désuétude. De plus les plantations autres ne sont pas interdites. L'entretien est davantage encadré que dans le précédent AOT « le bénéficiaire et le co-bénéficiaire solidairement, sont tenus de réaliser le débroussaillage nécessaire pour que soit évitée la fermeture des frans-bords par la végétation » et « les travaux de débroussaillage qu'il projetterait pour modifier la situation existante font l'objet d'une demande d'autorisation préalable ».

Ainsi les cahiers des charges apparaissent à l'heure actuelle incomplets et parfois même en contradiction avec les objectifs Natura 2000, de plus un manque de cohérence entre les départements apparaît. Une réactualisation et une harmonisation des cahiers des charges apparaissent nécessaires.

## 8.4 PRECONISATIONS GENERALES D'OUVERTURE

La réouverture des francs bords qui s'embroussaillent peut être réalisée suivant deux leviers :

- Ouverture par l'exploitant présent, s'il le souhaite, avec contractualisation d'une MAE pour les francs bords loués et en SAU
- Ouverture à l'aide d'un contrat Natura 2000 sur les surfaces, louées ou pas, qui ne sont pas en SAU. Dans ce cas, il est nécessaire de mettre en place un exploitant après ouverture pour l'entretien du milieu.

Seules les broussailles et fruticées sont concernées par la réouverture, celle-ci ne doit pas avoir lieu sur les forêts alluviales.

### a) Modalités d'ouverture dans le cas d'une MAE

Dans le cadre de la MAET Reconquête de pelouses pionnières et post-pionnières sur habitats à fruticées, un plan de gestion pastoral établit un diagnostic et définit les modalités d'ouverture suivant le contexte, notamment : périodes de travaux et d'entretien, nature du débroussaillage, surfaces à débroussailler, chargement, périodes de pâturage, etc. Cette mesure s'applique sur les surfaces fortement embroussaillées, c'est-à-dire, représentant plus de 30% d'embroussaillage sur la surface de la parcelle.

La méthode d'ouverture peut être variable selon la surface à débroussailler, la végétation, la fragilité du site et les engins disponibles pour l'exploitant.

Les travaux doivent être effectués entre octobre et février, du fait de la nidification potentielle d'oiseaux, et de l'utilisation des arbustes par l'entomofaune.

Les travaux à effectuer ne concernent que les espèces arbustives (prunellier, églantier, aubépine, orties...), les ronces et les orties, et en aucun cas les espèces arborescentes de la forêt alluviale (saules, peupliers, chênes, frênes, ormes...). Les produits de débroussaillage sont, s'ils sont trop petits, laissés sur place. Si leur taille le permet, il est préconisé de les transporter hors de la parcelle contractualisée et insérés dans des fourrés.

L'entretien des secteurs défrichés (rejets ligneux et autres végétaux indésirables) est à réaliser tous les deux ans. Cet entretien est réalisé entre octobre et février par broyage au sol pour les parcelles mécanisables, ou par arrachage et débroussaillage manuel.

Le débroussaillage nécessaire pour limiter les espèces indésirables, les refus de pâturage et pour limiter l'embroussaillage par les ligneux ne peut être effectué que par broyage mécanique ou manuel.

## b) Modalités d'ouverture dans le cas d'un contrat Natura 2000

La méthode d'ouverture peut être variable selon la surface à débroussailler, la végétation, la fragilité du site et les engins disponibles pour l'exploitant.

Les travaux doivent être effectués entre octobre et février, du fait de la nidification potentielle d'oiseaux, et de l'utilisation des arbustes par l'entomofaune.

Les travaux à effectuer ne concernent que les espèces arbustives (prunellier, églantier, aubépine, orties...), les ronces et les orties, et en aucun cas les espèces arborescentes de la forêt alluviale (saules, peupliers, chênes, frênes, ormes...). Les produits de débroussaillage sont, s'ils sont trop petits, laissés sur place. Si leur taille le permet, il est préconisé de les transporter hors de la parcelle contractualisée et insérés dans des fourrés.

L'entretien des secteurs défrichés (rejets ligneux et autres végétaux indésirables) est à réaliser tous les deux ans. Cet entretien est réalisé entre octobre et février par broyage au sol pour les parcelles mécanisables, ou par arrachage et débroussaillage manuel.

Le débroussaillage nécessaire pour limiter les espèces indésirables, les refus de pâturage et pour limiter l'embroussaillage par les ligneux ne peut être effectué que par broyage mécanique ou manuel.

## 9- CONCLUSION

191 francs-bords ont été prospectés dans le cadre de cette étude, ils présentent des tailles et des intérêts patrimoniaux très variables. 43 apparaissent non pâturables pour différentes raisons (absence de surface en herbe, patrimoine naturel sensible, zone aménagée pour le public...). Parmi les francs-bords potentiels pâturables, 13 pourraient faire l'objet de travaux de restauration et cinq apparaissent prioritaires pour faire l'objet d'une reconquête pastorale. Trois sont occupés par des cultures, un est un franc-bord abandonné et le dernier fait l'objet d'une MAEt de reconquête pastorale. Parmi les lots pâturés certains pourraient nécessiter également une restauration plus ou moins importante, si les locataires en font la demande, afin de reconnecter et agrandir des zones de pâtures envahies par les fruticées. La reconquête pastorale permet de restaurer la valeur écologique des francs bords en maintenant les milieux ouverts, la mosaïque et la diversité d'habitats. Elle permet de limiter l'embroussaillage et de lutter contre la fermeture des milieux, permettant ainsi la conservation d'espèces patrimoniales. L'action principale consiste à mettre en pâturage extensif les milieux ouverts. La faisabilité de sa mise en place dépend des conditions environnementales (surfaces de milieux ouverts, nécessité de restauration) et techniques (accès, point d'eau, proximité d'éleveurs). Cette gestion peut impliquer des actions de restauration (débroussaillage) permettant de rouvrir certaines zones embroussaillées, pour le pâturage.



L'objectif de restauration écologique peut être rempli à condition de respecter certaines orientations techniques. C'est le rôle de l'Arrêté de Location de Franc Bord, et de la tenue d'un cahier de pâturage et du respect d'un cahier des charges, dans le cas d'une contractualisation MAEt. Cependant les cahiers des charges des AOT apparaissent à l'heure actuelle peu adaptés aux objectifs de restauration et d'entretien des milieux naturels, des adaptations sont donc nécessaires. Des actions visant à limiter la fréquentation et empêcher le dépôt d'ordures pourraient également améliorer la qualité du patrimoine naturel (fermeture d'accès, panneaux...) présent sur le DPF. La prise en compte des éléments du patrimoine naturel présent sur chaque franc-bord devrait également être réalisée afin de définir au mieux les modalités de gestion à mettre en œuvre.

Les francs bords du Val de Loire représentent des espaces agricoles spécifiques. Les milieux que l'on rencontre sur les francs bords, permettent d'accueillir un grand nombre d'espèces faunistiques et floristiques d'intérêt patrimonial. Ils ont, de tout temps, été pâturés par des bêtes. Globalement il apparaît aujourd'hui que le DPF est pâturé sur la majorité des zones ouvertes et que peu de secteurs paraissent s'enfricher. Cependant une analyse plus poussée à partir de photos aériennes historiques permettrait de connaître l'évolution des milieux naturels et de détecter si le DPF a tendance à se maintenir ouvert ou si des zones subissent ou ont subies une évolution vers les fruticées ou la forêt alluviale. La fermeture généralisée des milieux sur certains secteurs peut en effet constituer une limite au développement et à la conservation des habitats ouverts d'intérêt communautaire et des espèces de ces milieux sur le Val de Loire. L'analyse historique est essentielle pour la compréhension du fonctionnement des milieux, de leur évolution ainsi que de leur devenir. L'approche historique concernant la dynamique fluviale est nécessaire afin de déterminer les préconisations de gestion à mettre en œuvre sur l'ensemble du DPF.

## BIBLIOGRAPHIE

CAEi & ENESAD, 2010. - Document d'objectifs de gestion – Vallée de la Loire de Iguerande à Decize – DIREN Bourgogne, Ministère de l'Ecologie du Développement et de l'Aménagement Durable, 434 p.

CONSERVATOIRE DES SITES DE L'ALLIER., 2008.-Définition des zones prioritaires de reconquête pastorale sur les francs-bords du Val d'Allier bourbonnais et préconisations pour les notices de gestion MAET, 18p.

CONSERVATOIRE DES SITES DE L'ALLIER & CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne, 2009. – Etude de faisabilité d'interventions Avrilly- Chassenard, 85 p.

CONSERVATOIRE DES SITES DE L'ALLIER & CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne, 2009. – Etude de faisabilité d'interventions Saint-Aubin-sur-Loire / Saint-Martin-des, 109 p.

LAURENT G., 2011.-Etude de la faisabilité de la restauration des francs-bords du Val d'Allier par reconquête pastorale. Rapport de stage de licence professionnelle. ENFA/UTM/LEGTA/Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, 137p.

METERY F., 2010.- Activités de loisirs et préservation de la nature dans la zone Natura 2000 Val de Loire (ZPS FR2612002). Mémoire de Master 2. Université Lumière – Lyon 2 / Conservatoire des Sites de l'Allier, 125 p.

## ANNEXES

**1 - Tableaux de synthèse des caractéristiques des francs-bords du Val de Loire**

**2 - Atlas cartographique des francs-bords**

**3 - Fiche type de renseignement des francs-bords**

**4 - Tableau des lots faisant l'objet d'une valorisation agricole**

**5 - Tableau des francs-bords potentiels pâturables**

**6 - Tableau des francs-bords potentiels non pâturables**

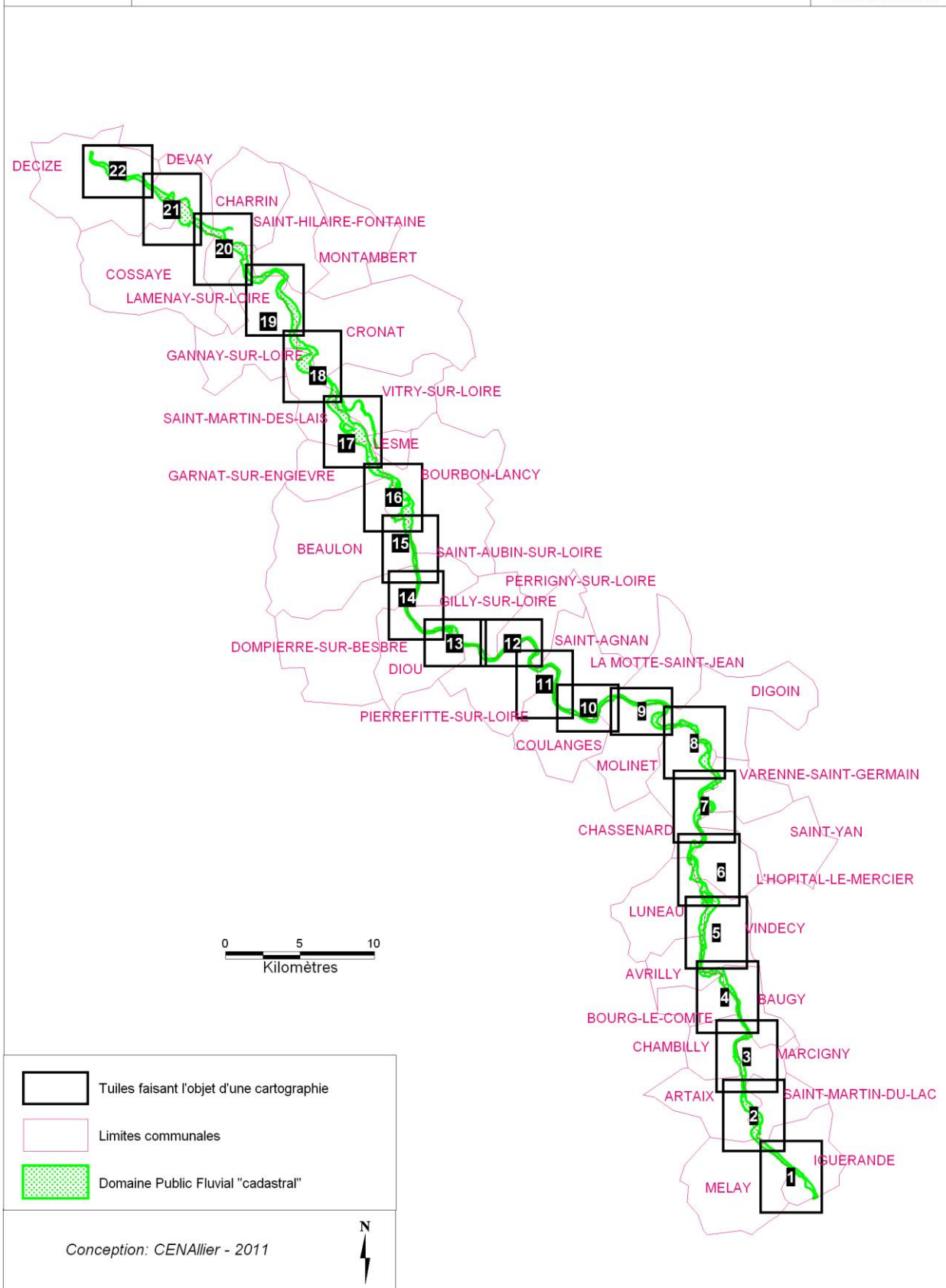


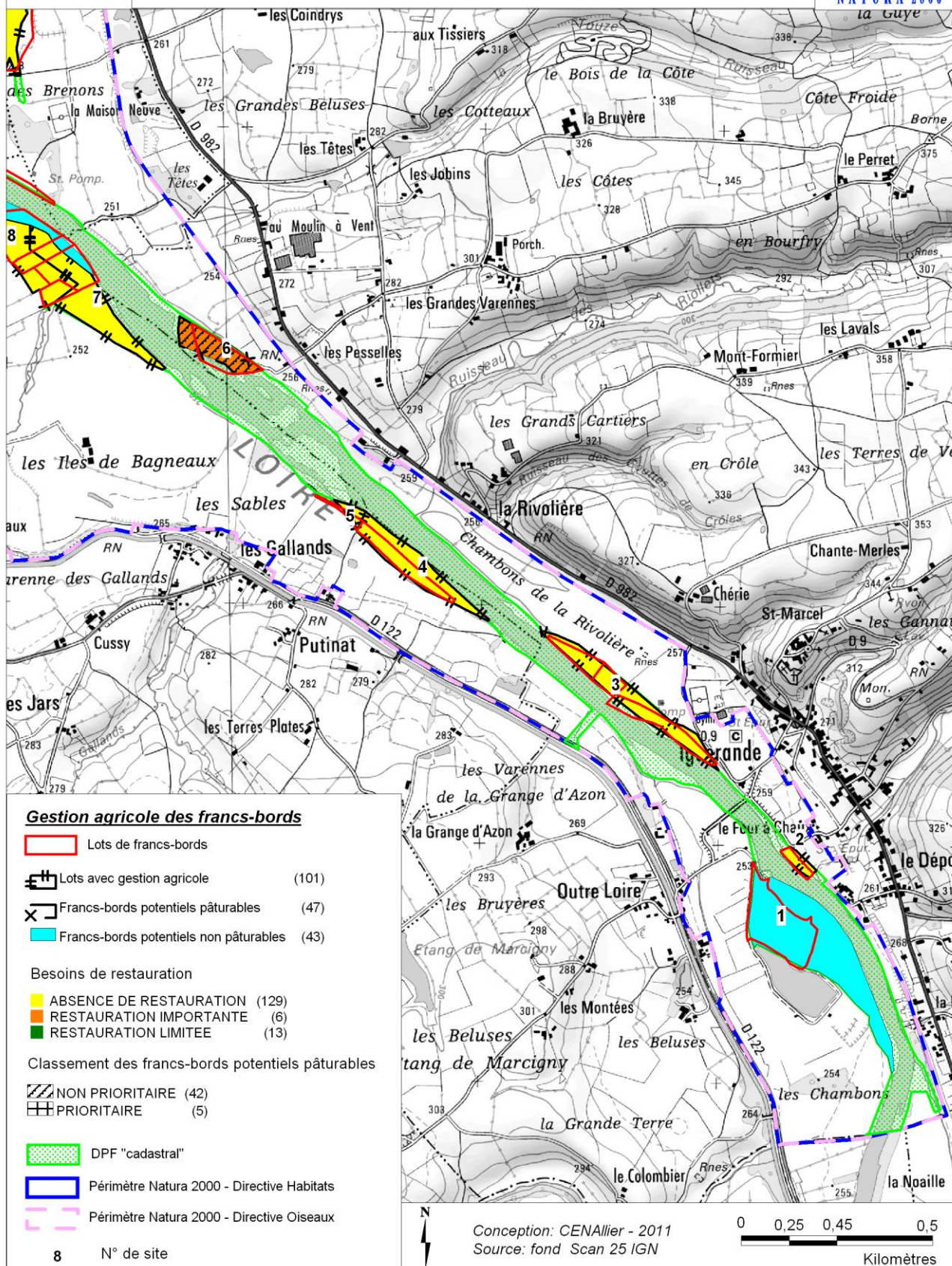
**Tableaux de synthèse des caractéristiques des francs-bords du Val de Loire**

	Nombre	Superficie totale (ha)
DPF cadastral		3358, 83
Lots loués analysés	146	966,08
Francs-bords prospectés	191	1499,12
Dont lots pâturés	101	989,87
Dont francs-bords potentiels pâturables	47	284, 01
Dont francs-bords potentiels pâturables prioritaires	5	48, 07
Dont francs-bords potentiels non pâturables	43	225, 24

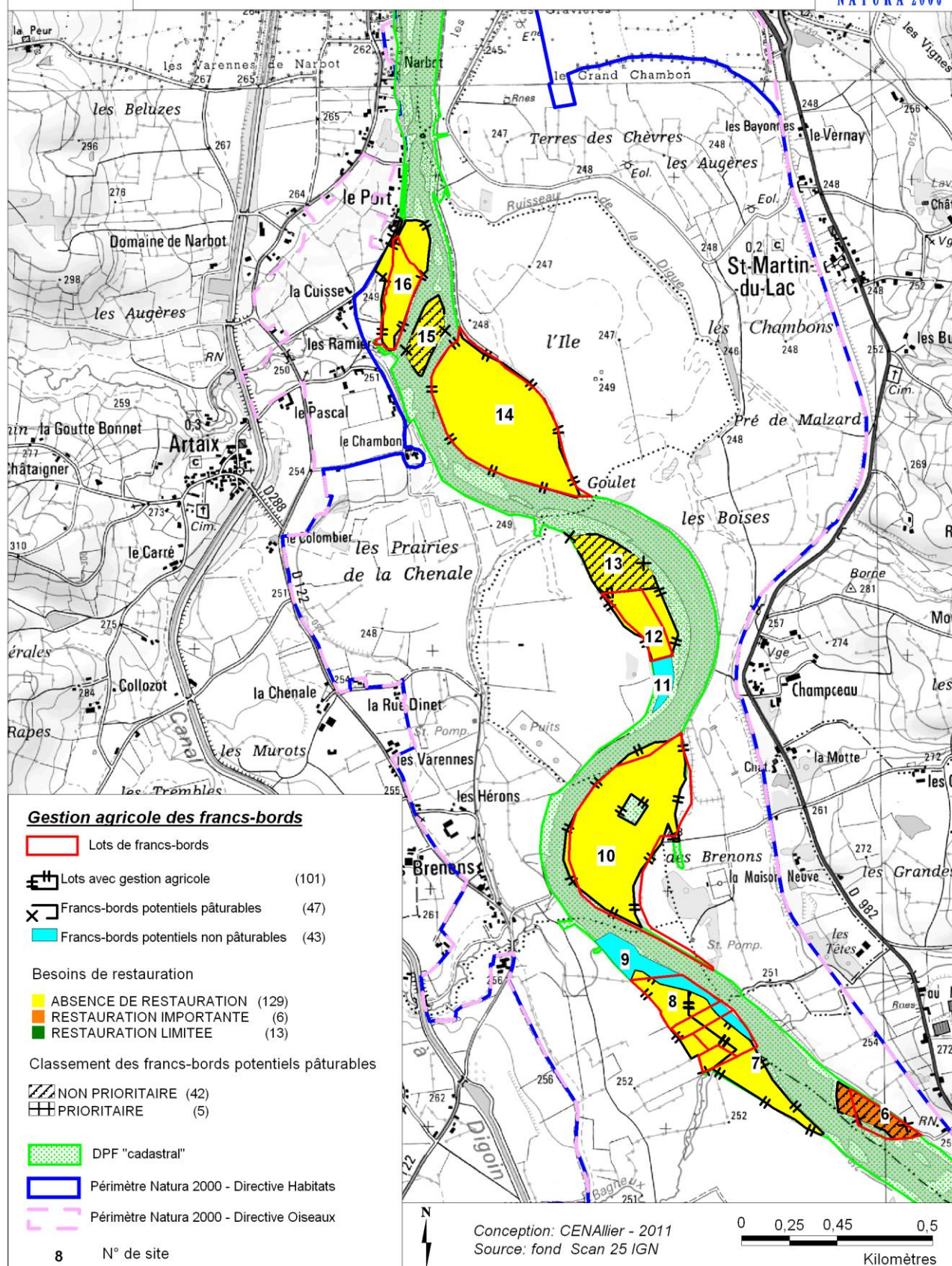
Usages des lots loués analysés	Pâturage	Pâturage et/ou chasse	Pâturage + chasse	Chasse	Autre
Nombre	51	8	79	3	5

Besoins de reconquête agricole	Absence de restauration	Restauration limitée	Restauration importante
Lots pâturés	95	5	1
Francs-bords potentiels pâturables	34	8	5
Francs-bords potentiels pâturables prioritaires	0	3	2

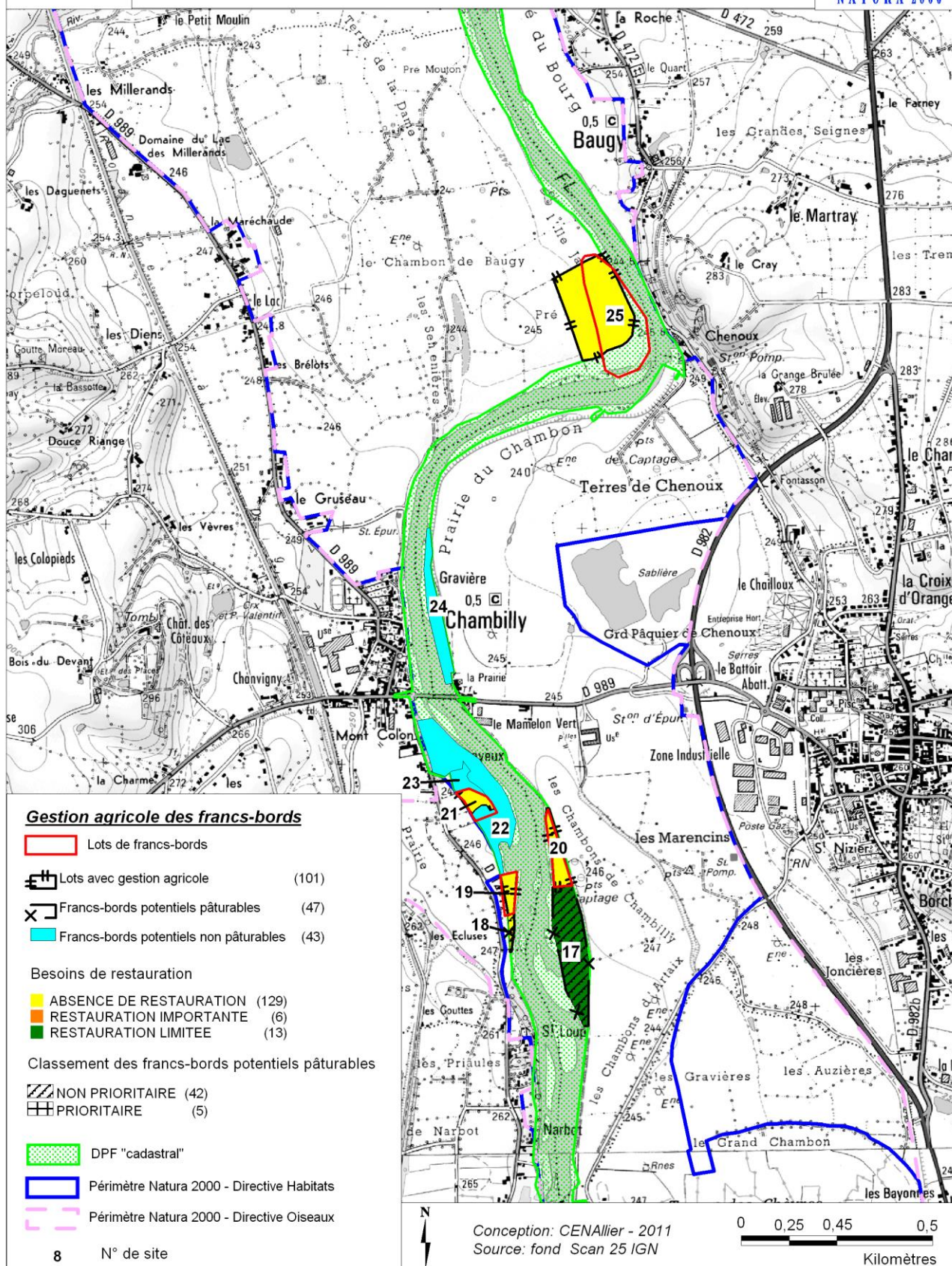




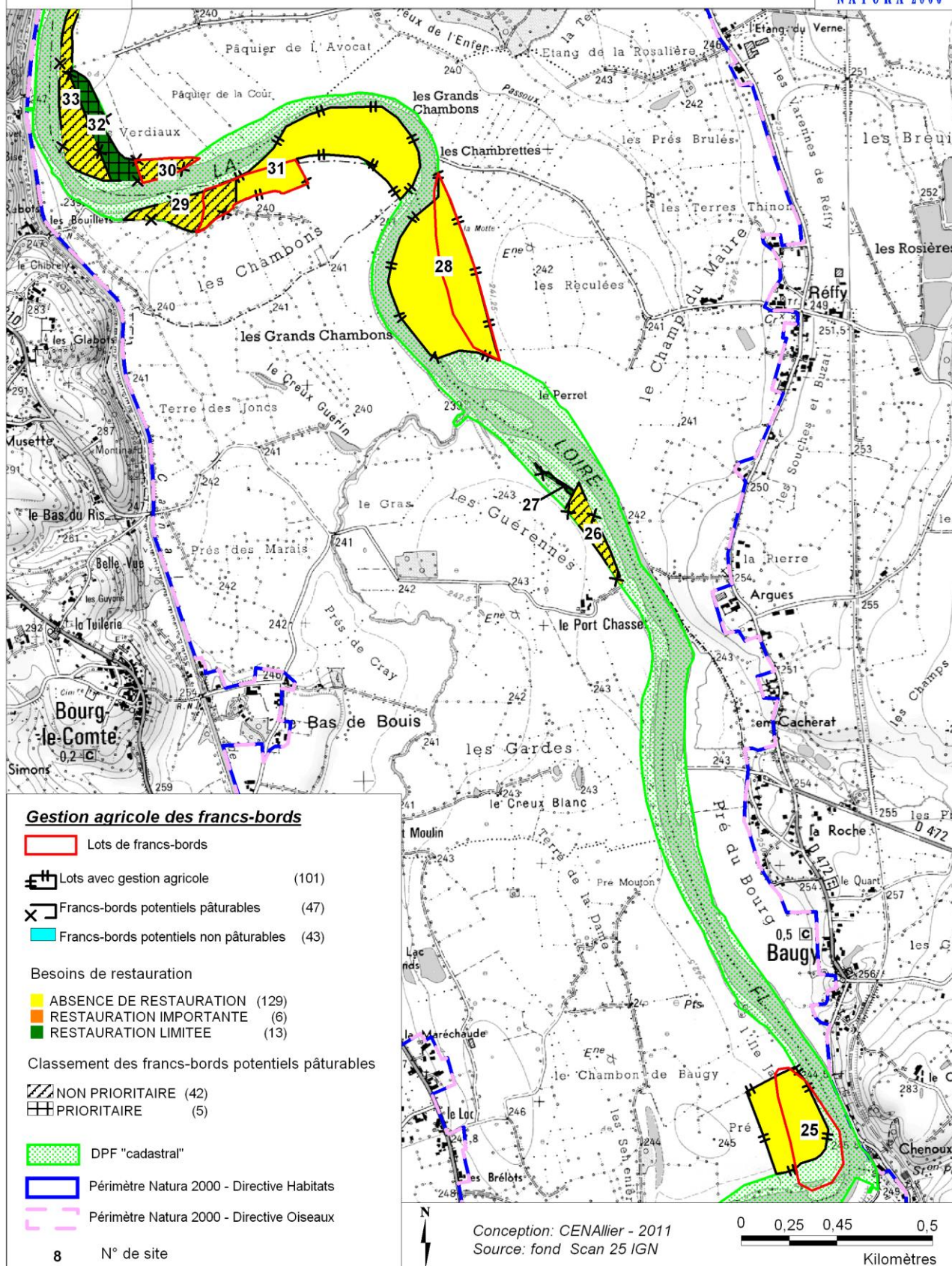




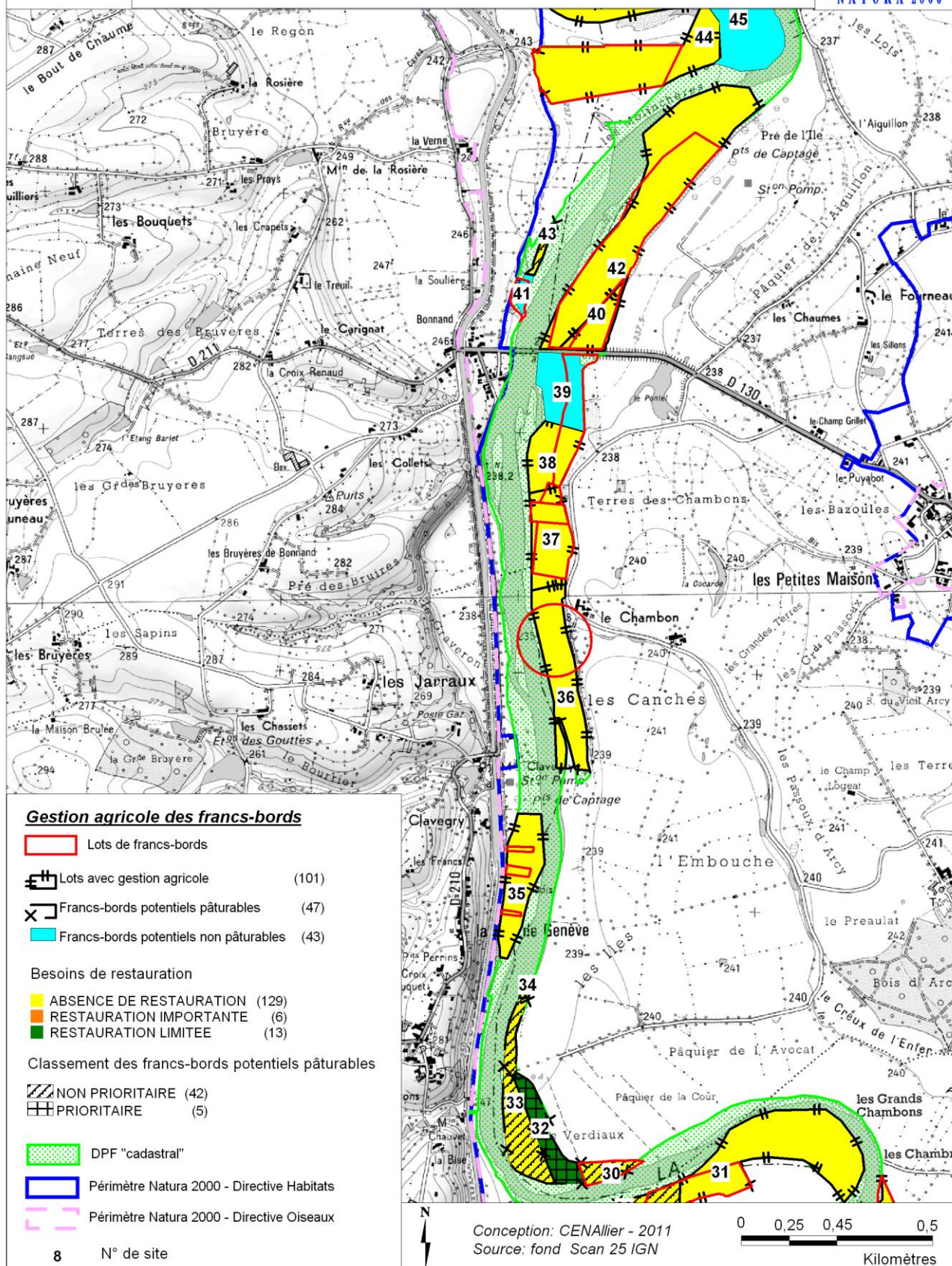




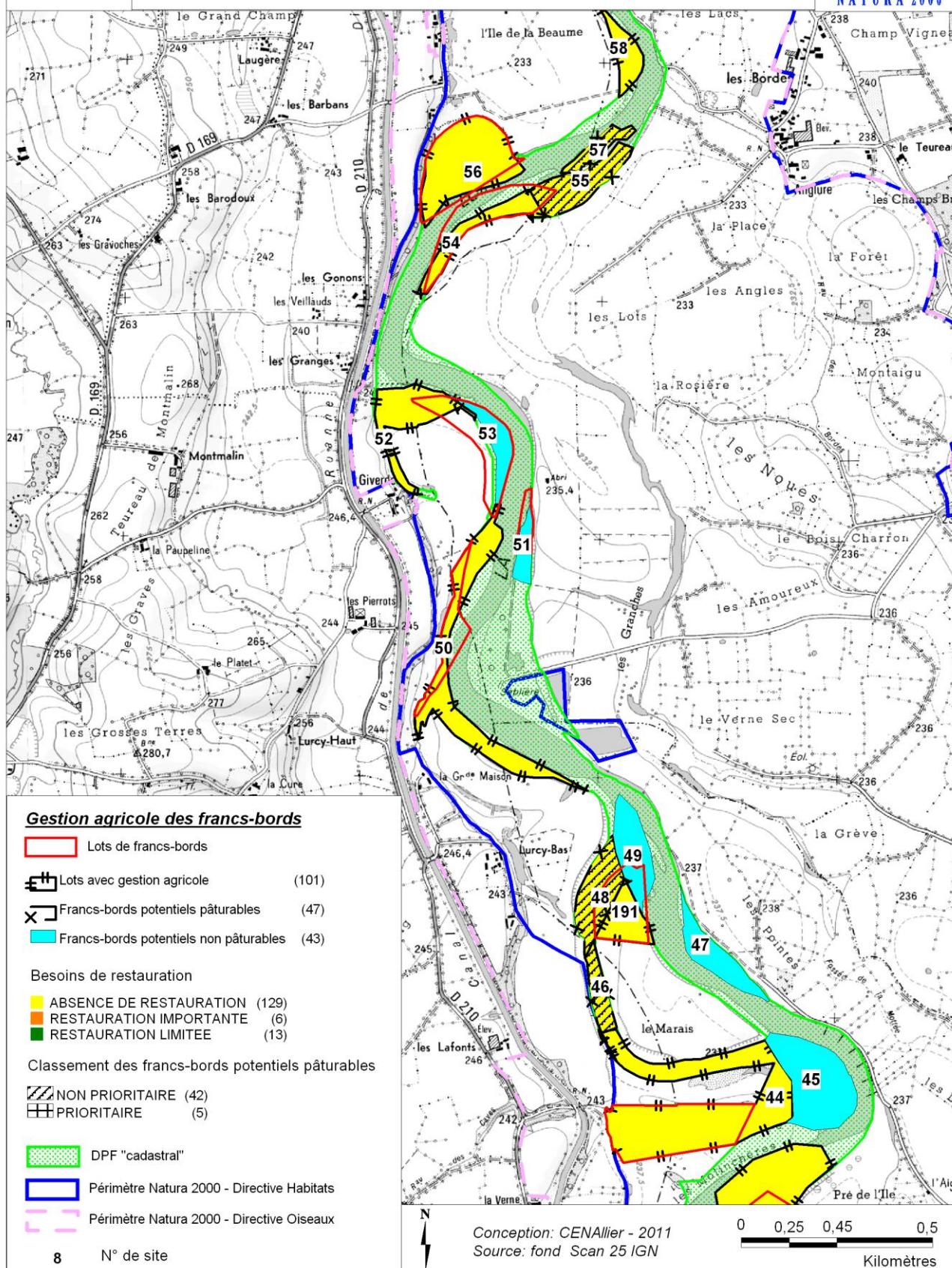




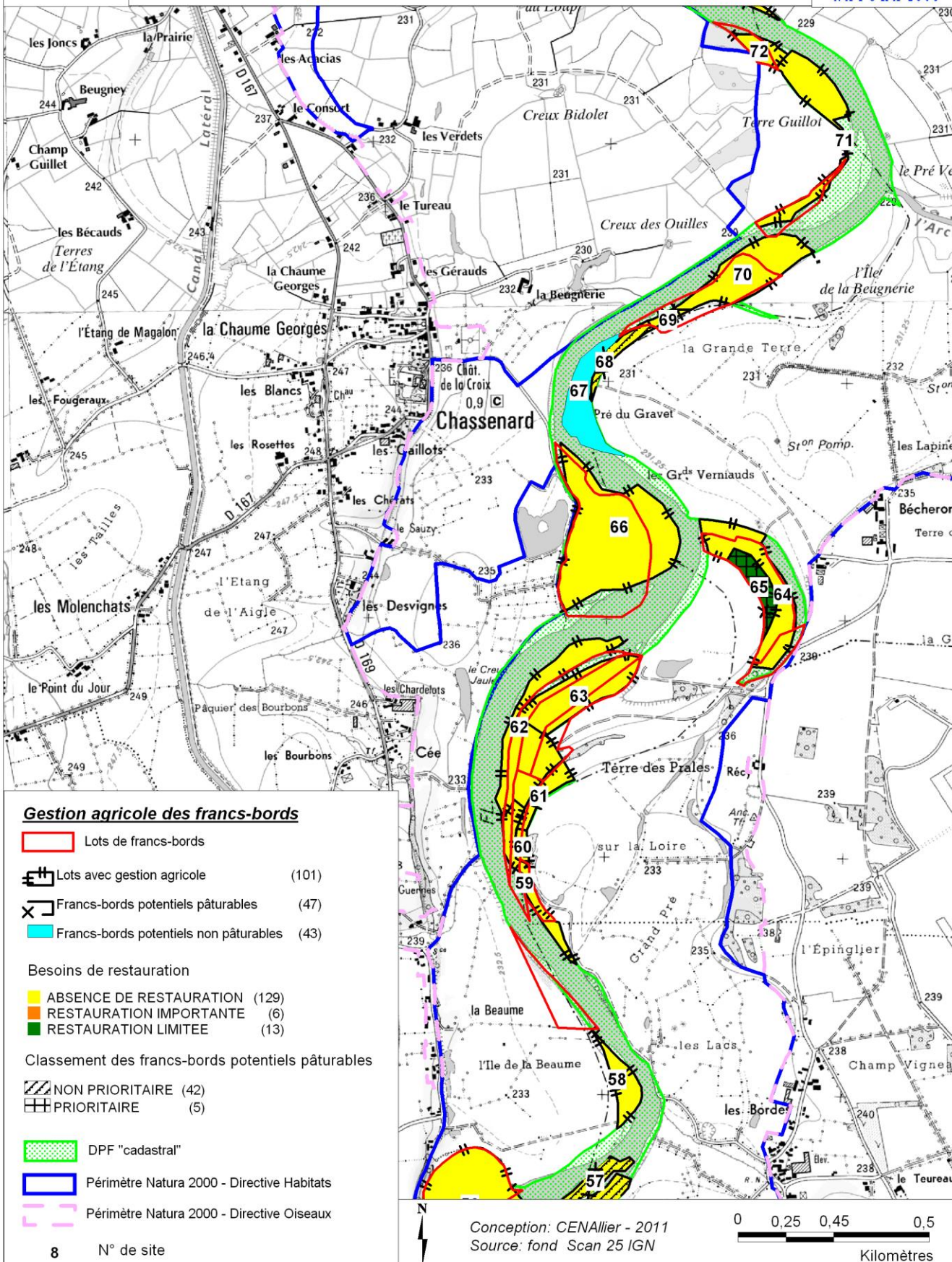




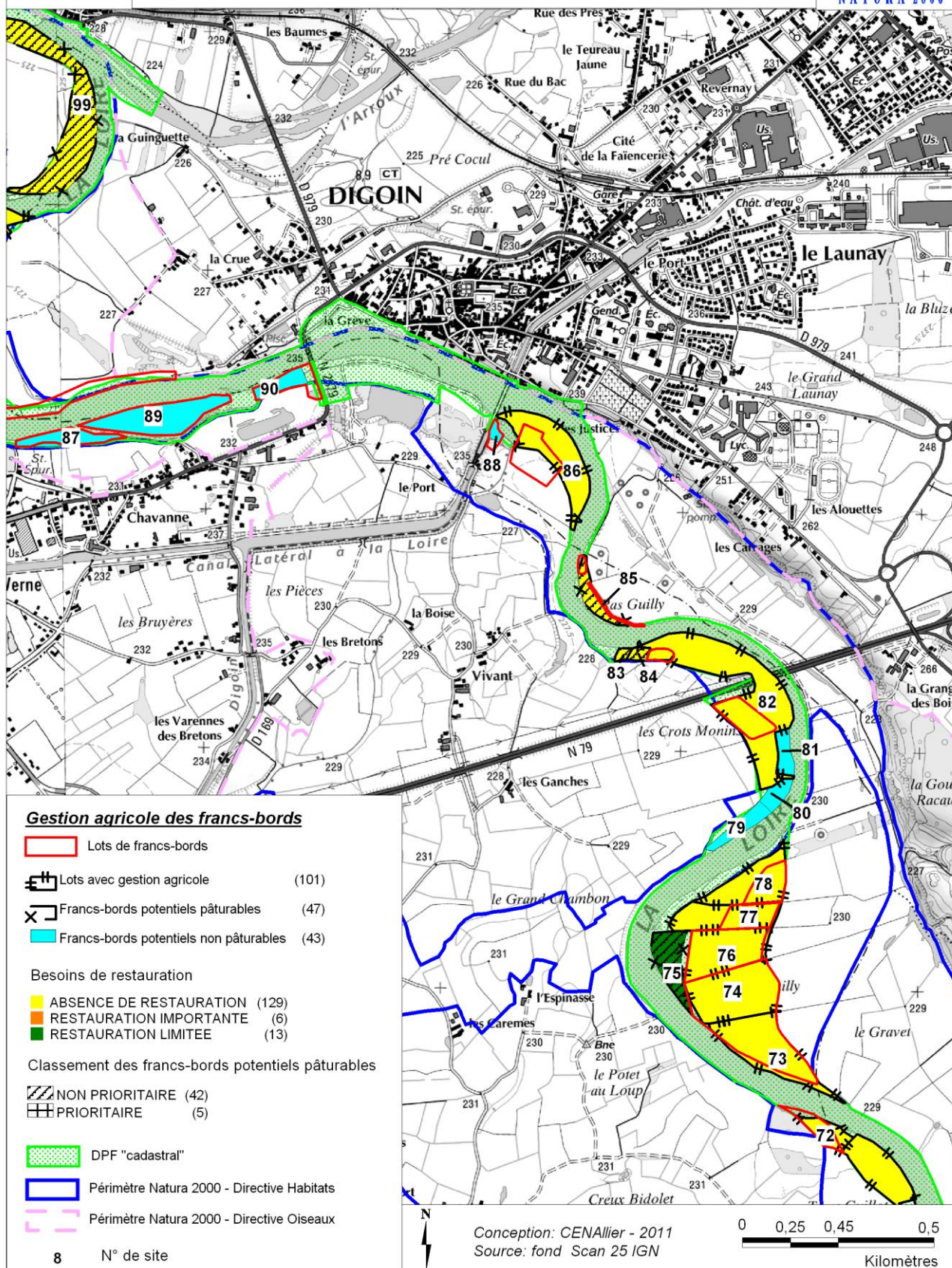




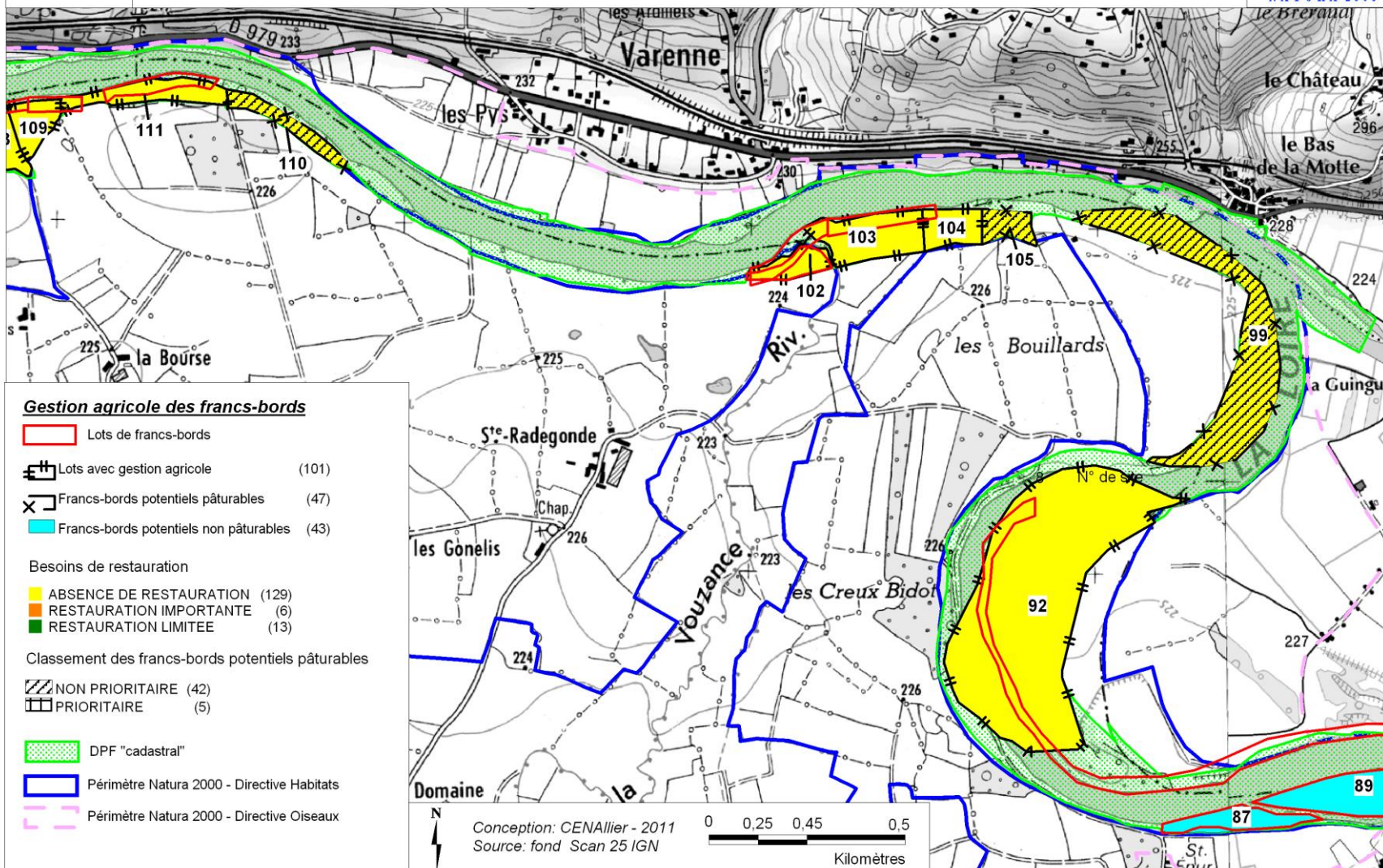




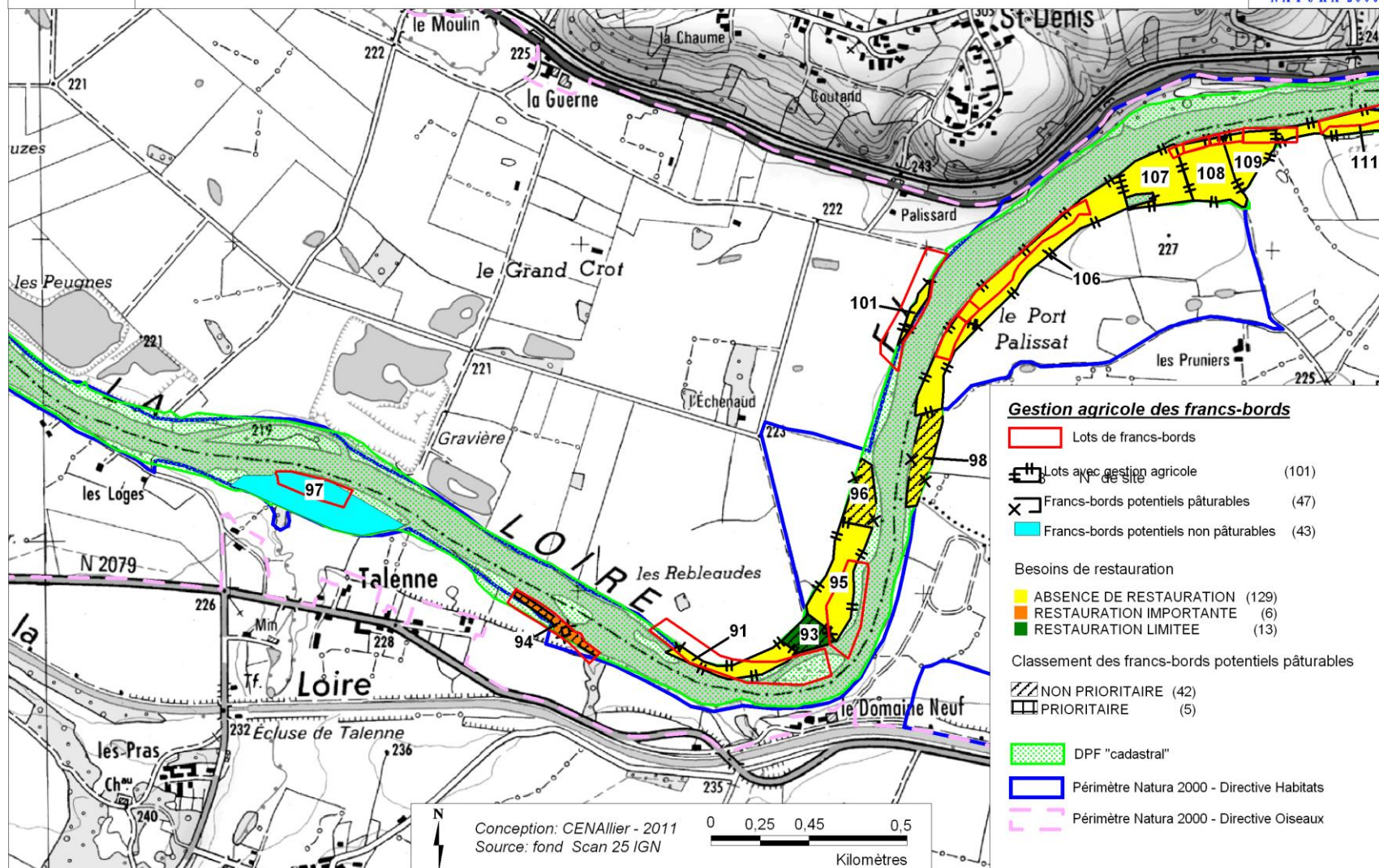






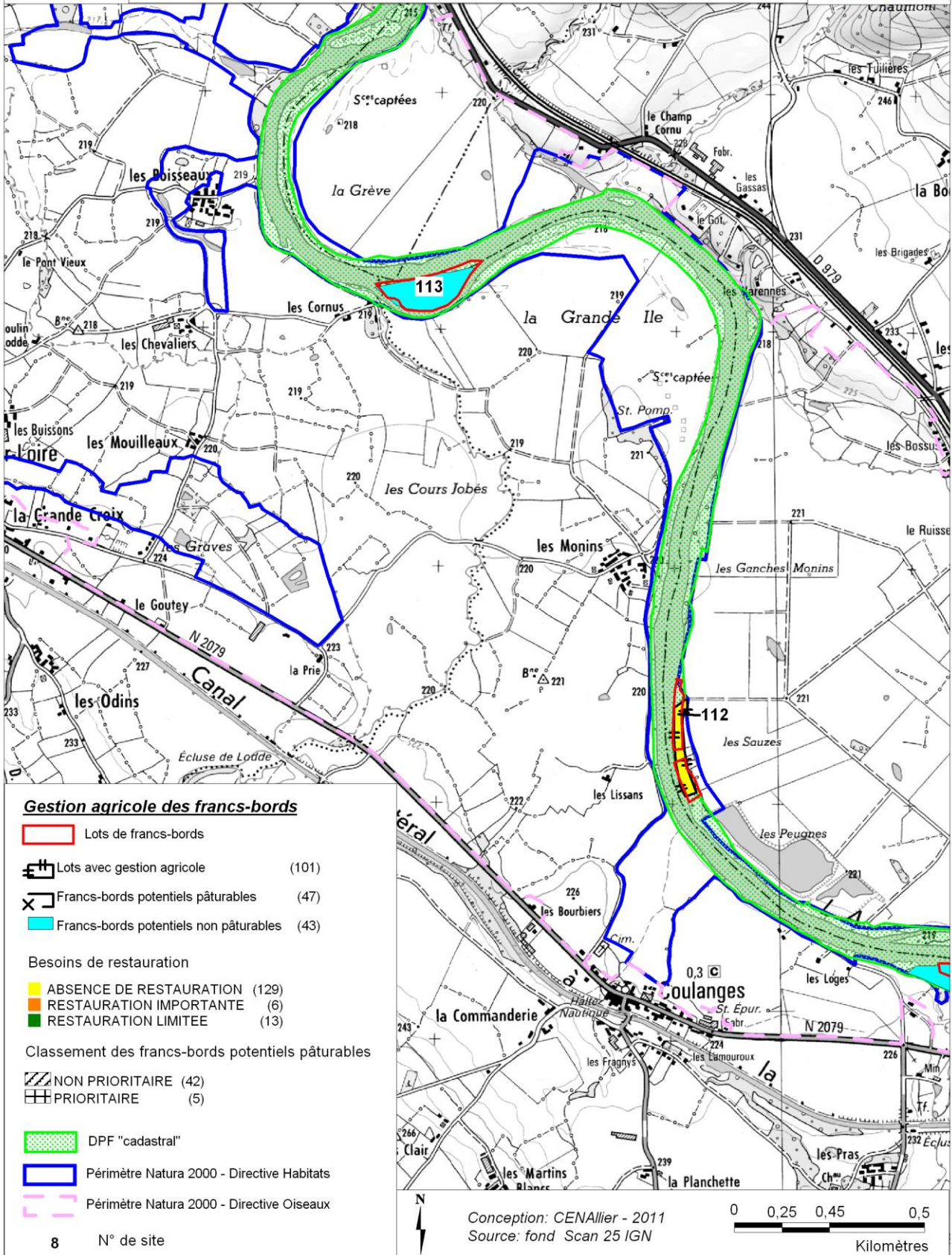






Les francs-bords du Val de Loire : localisation et gestion, Sites Natura 2000 « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize »  
Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier - 2011

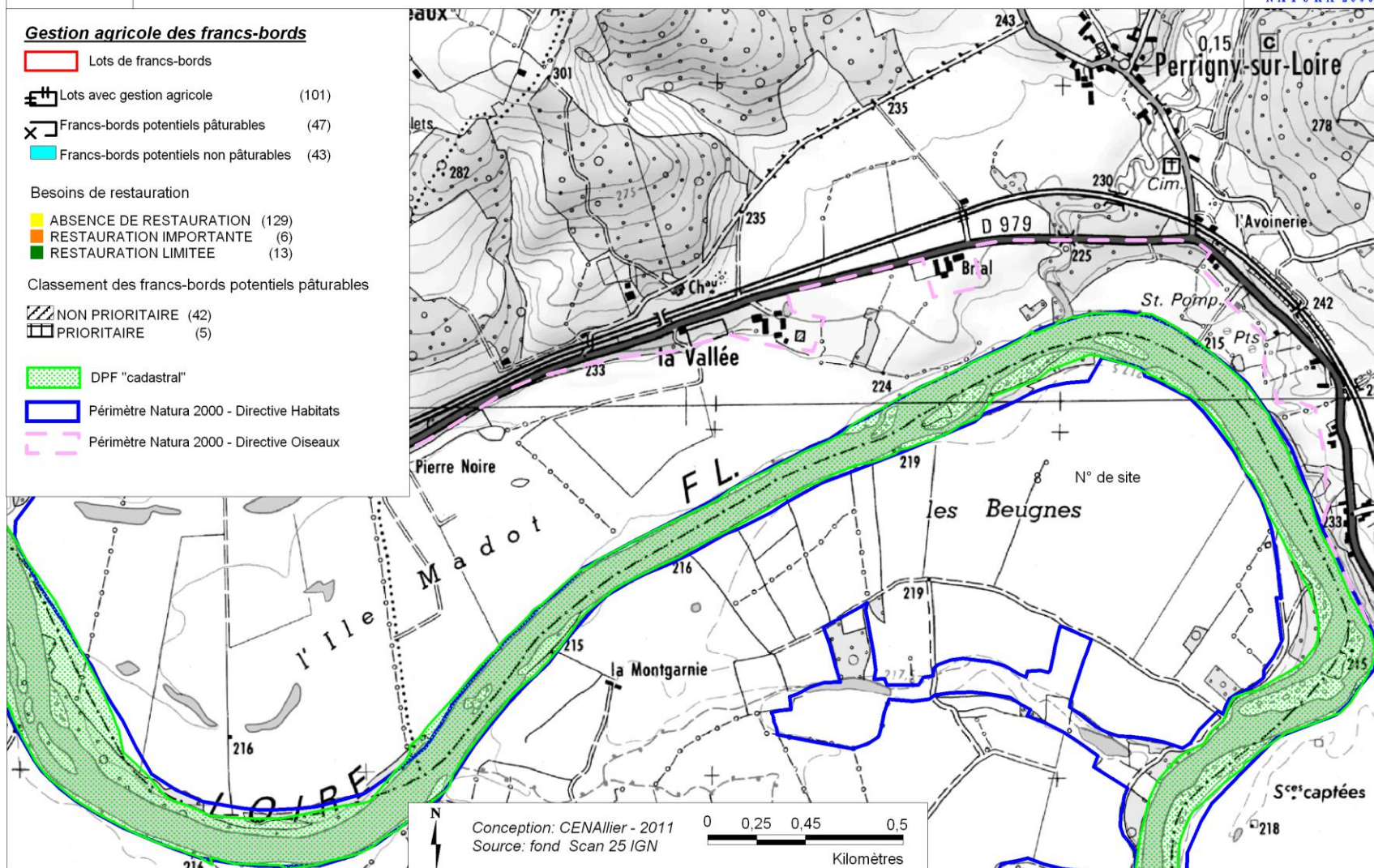






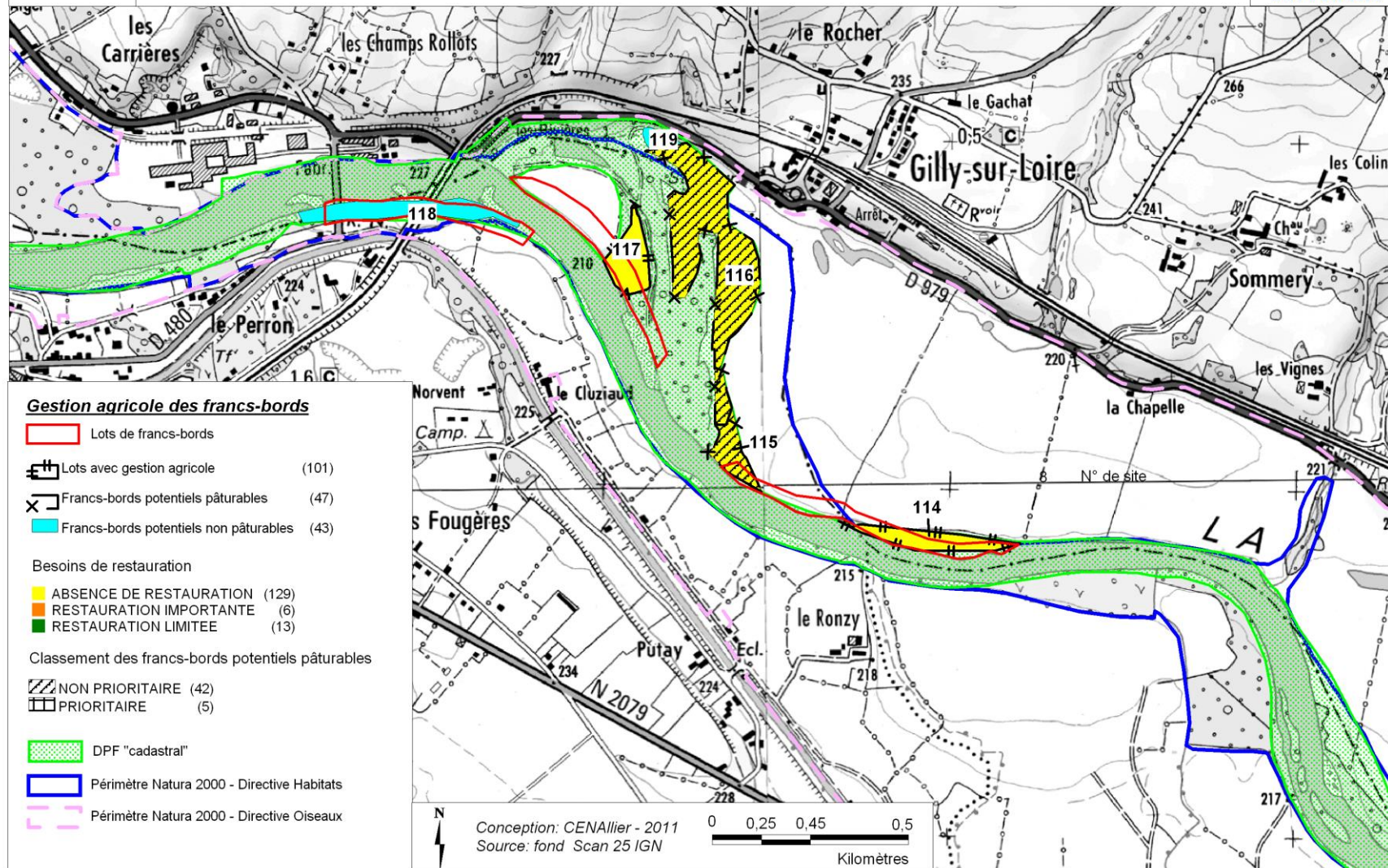
**Gestion agricole des francs-bords**

- Lots de francs-bords
- Lots avec gestion agricole (101)
- Francs-bords potentiels pâturables (47)
- Francs-bords potentiels non pâturables (43)
  
- Besoins de restauration
- ABSENCE DE RESTAURATION (129)
- RESTAURATION IMPORTANTE (6)
- RESTAURATION LIMITEE (13)
  
- Classement des francs-bords potentiels pâturables
- NON PRIORITAIRE (42)
- PRIORITAIRE (5)
  
- DPF "cadastral"
- Périmètre Natura 2000 - Directive Habitats
- Périmètre Natura 2000 - Directive Oiseaux

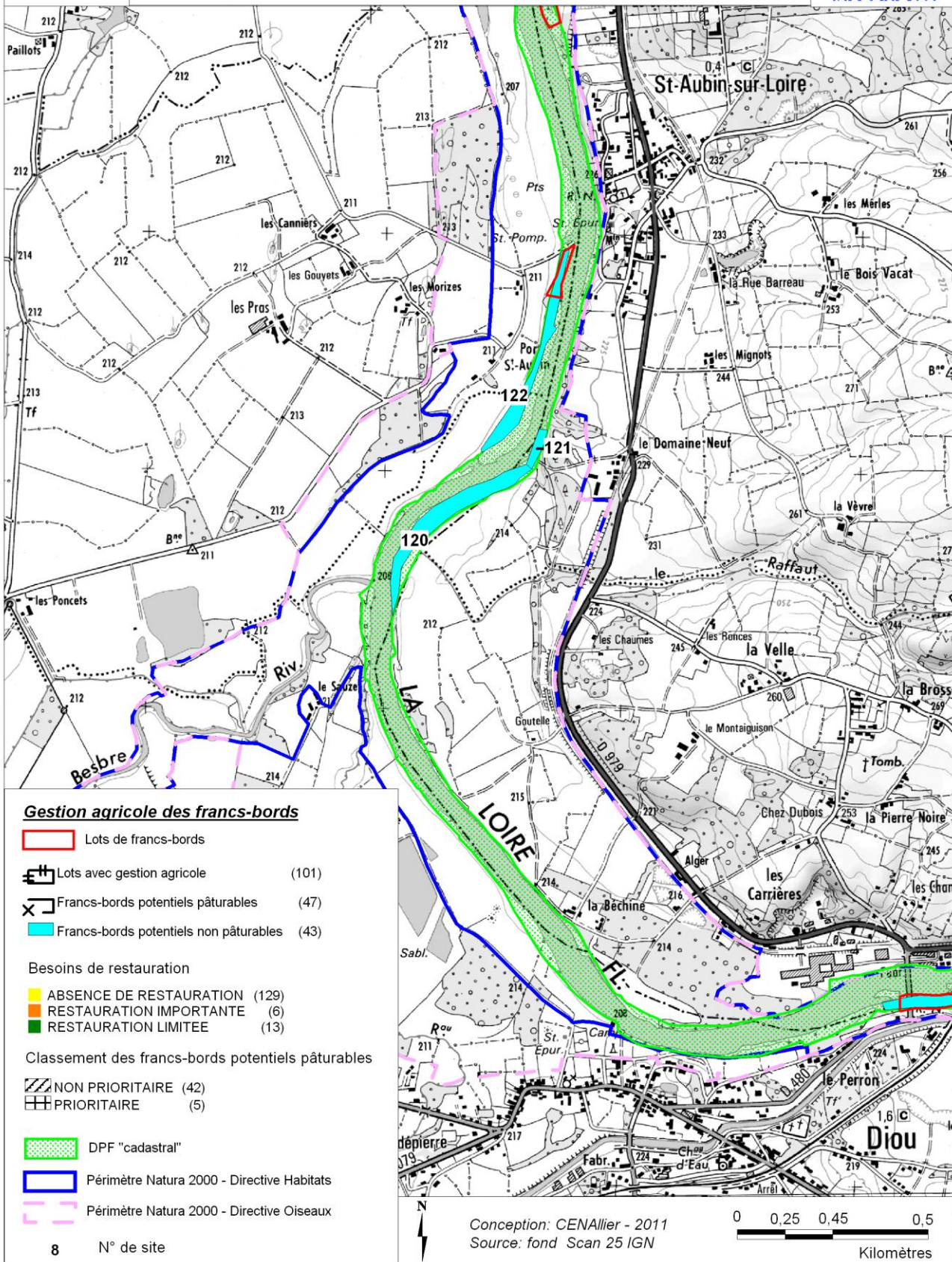


Conception: CENAllier - 2011  
 Source: fond Scan 25 IGN  
 0 0,25 0,45 0,5  
 Kilomètres

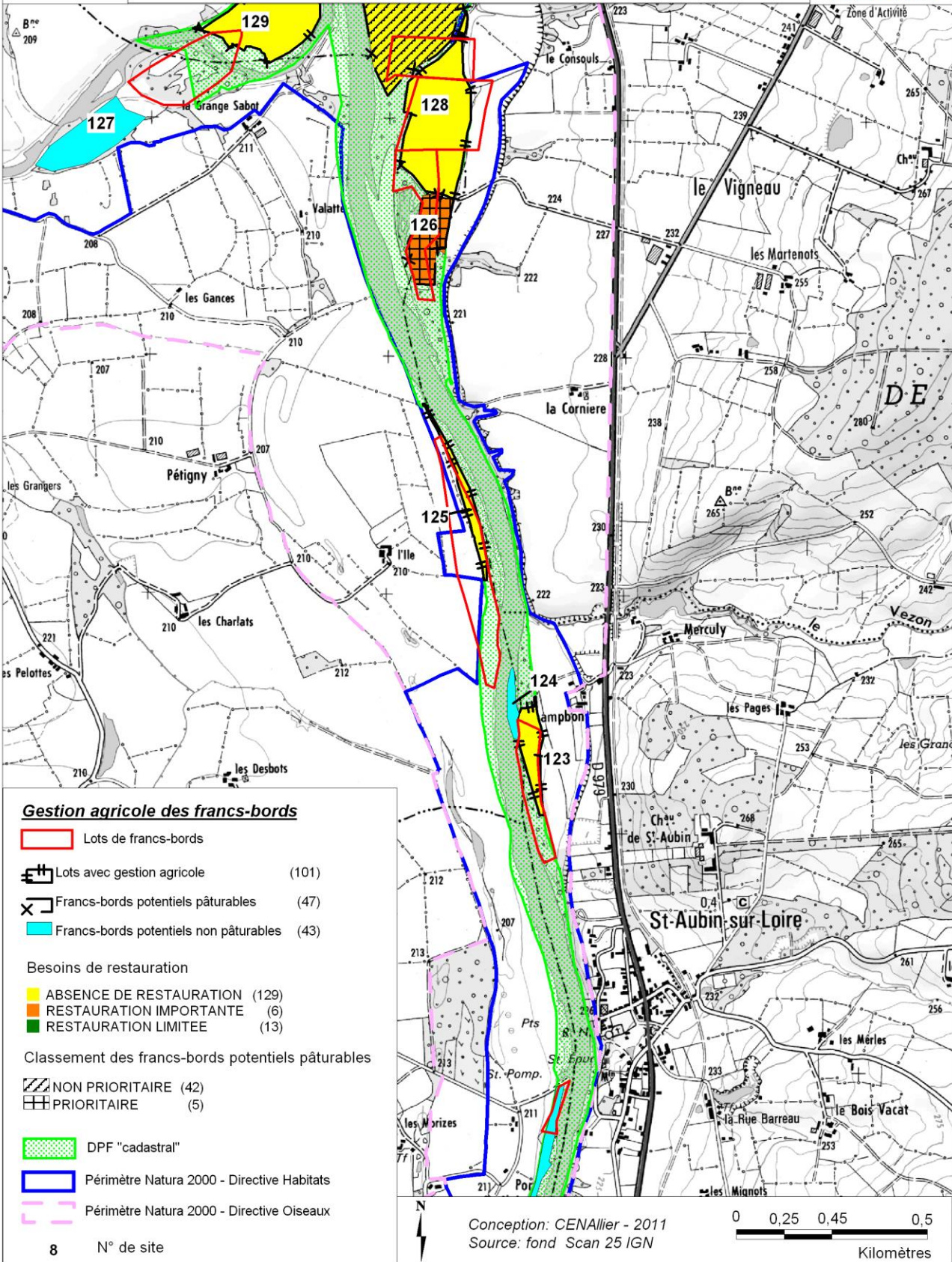




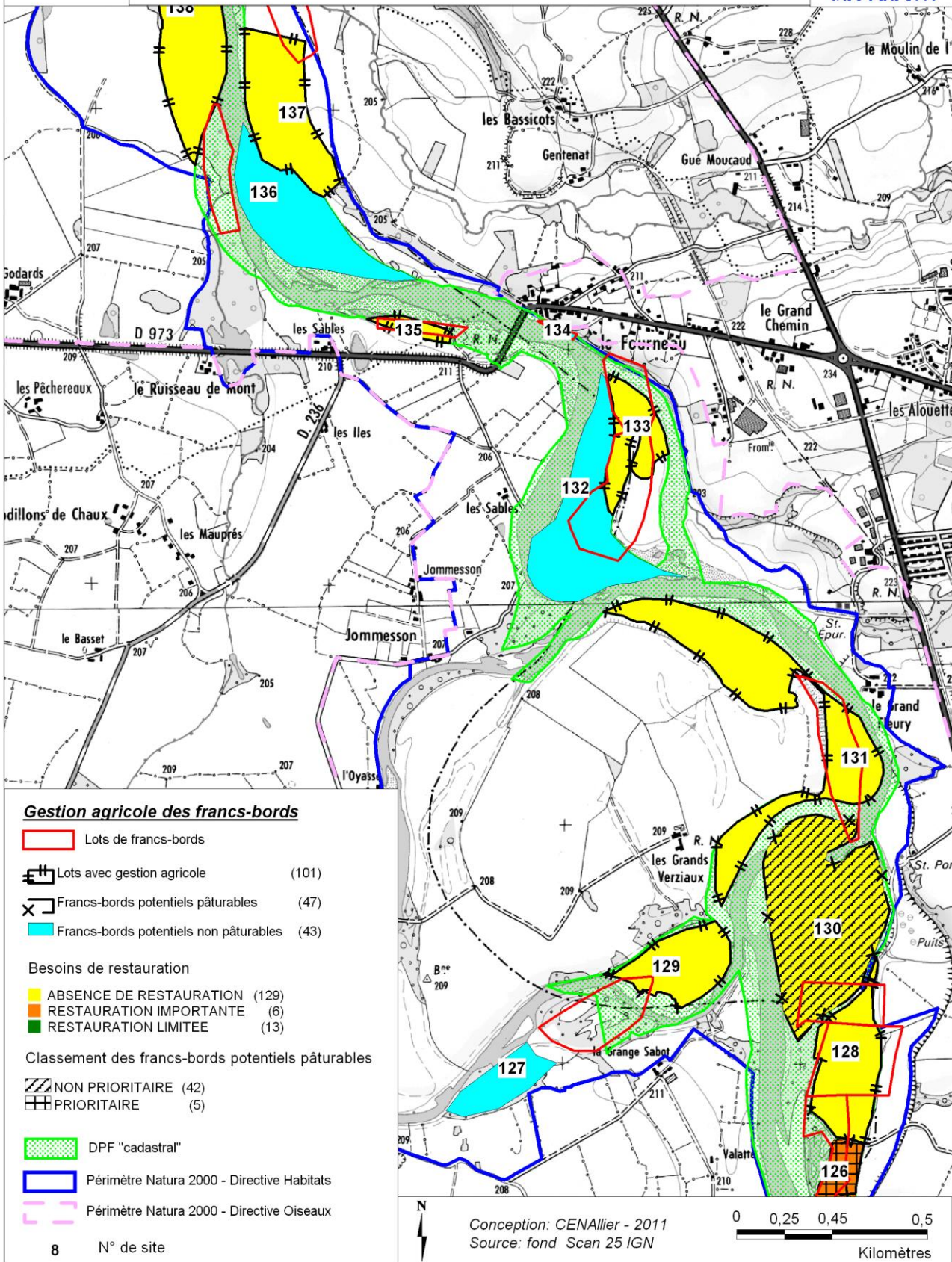




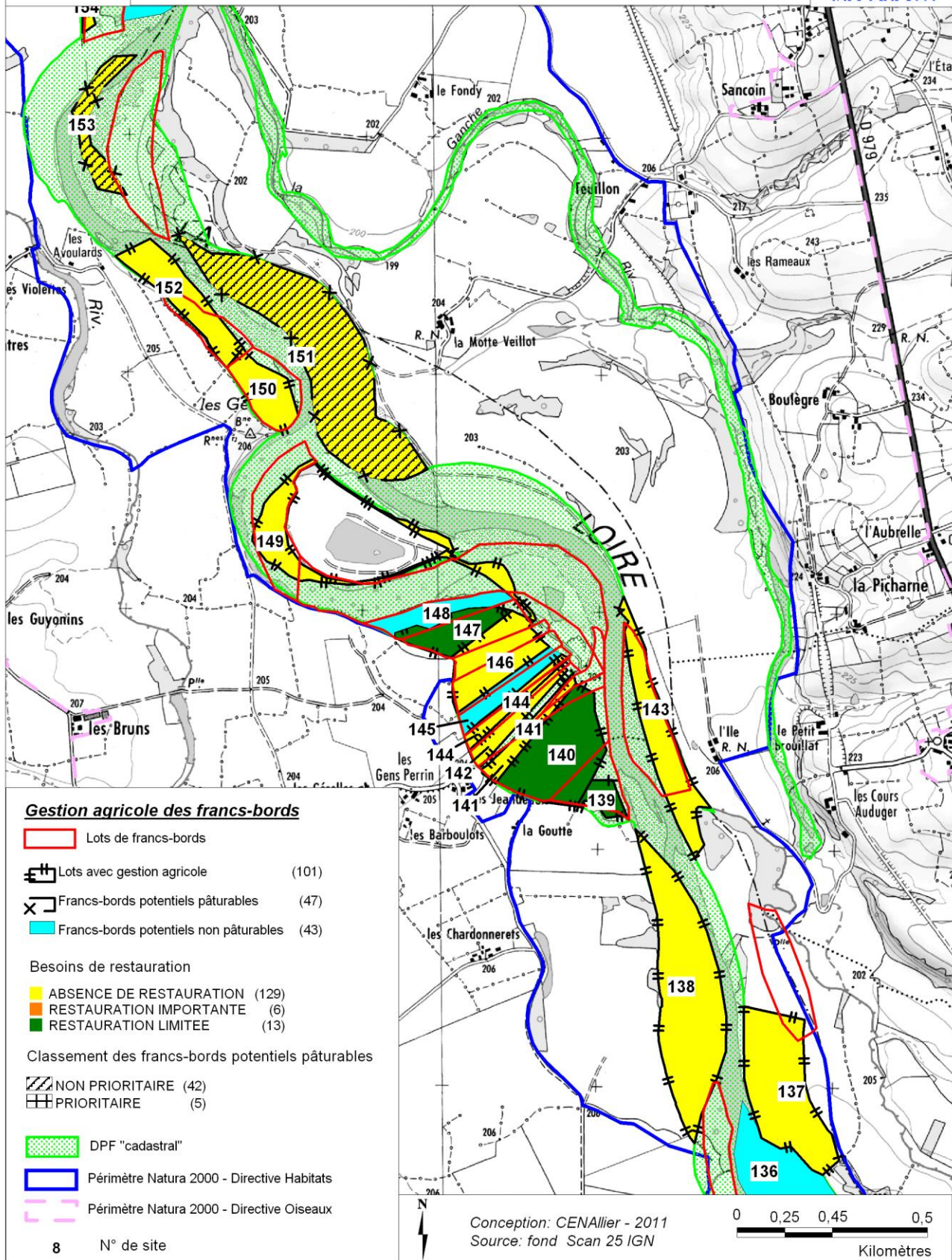




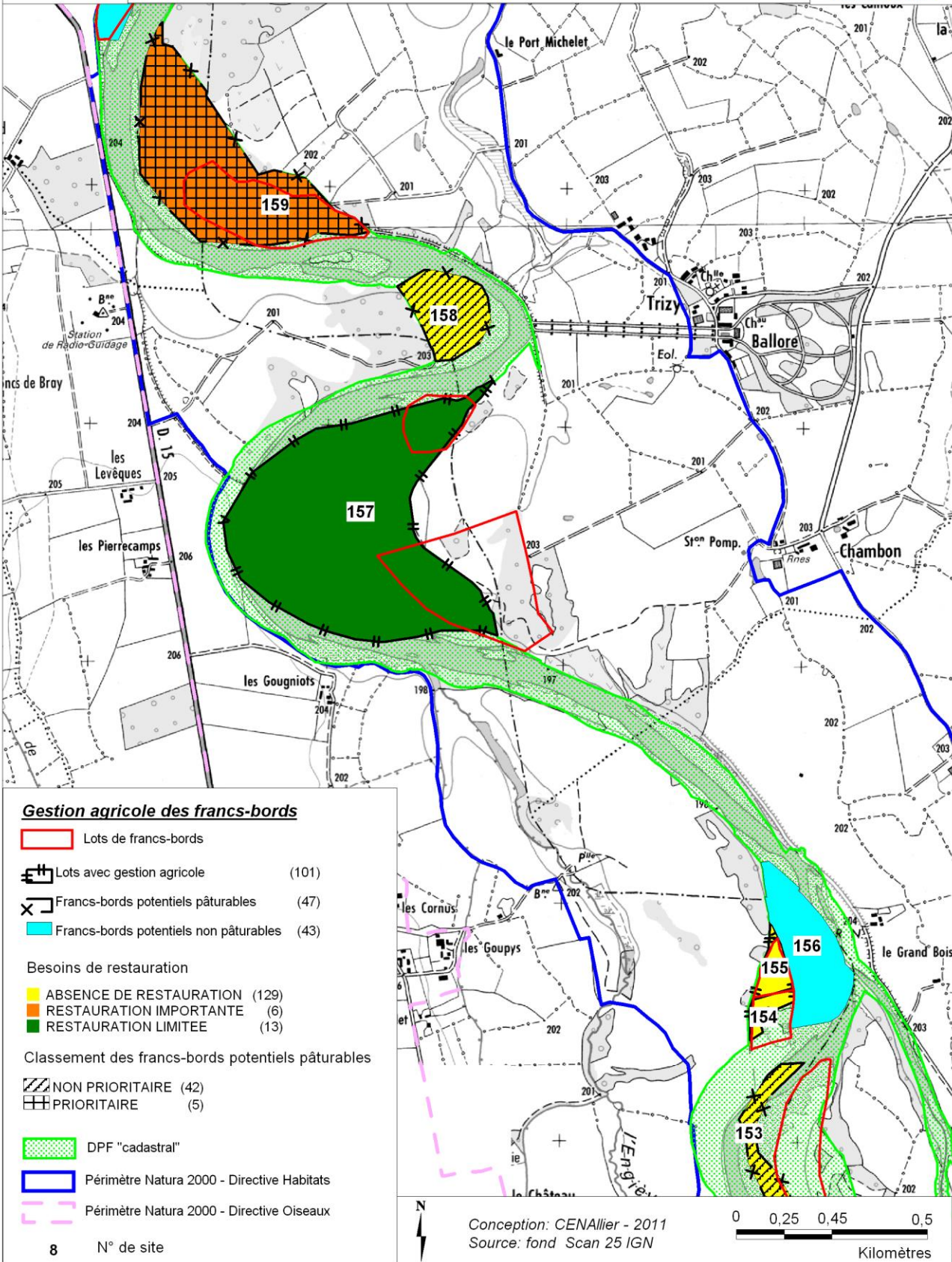




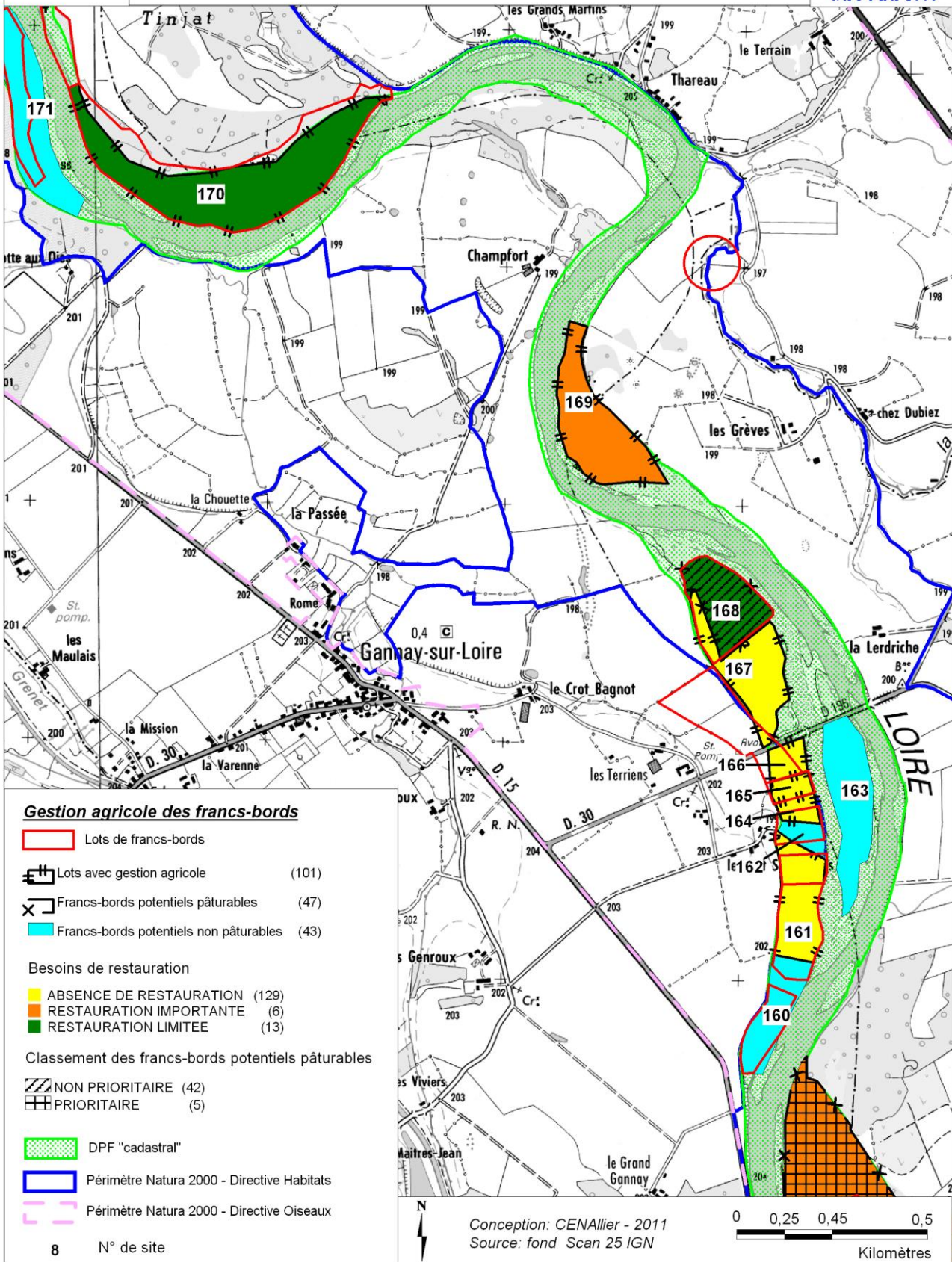




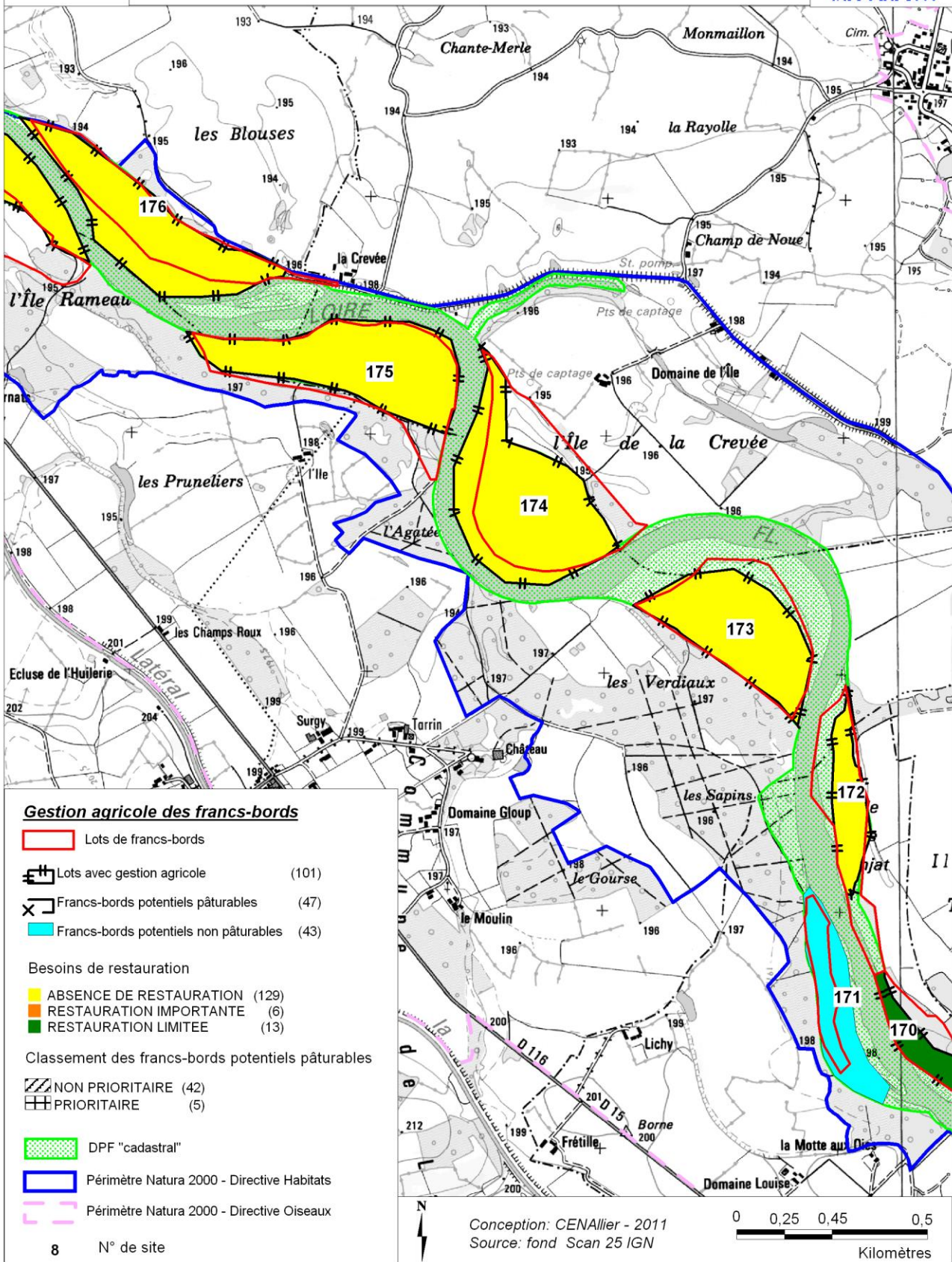




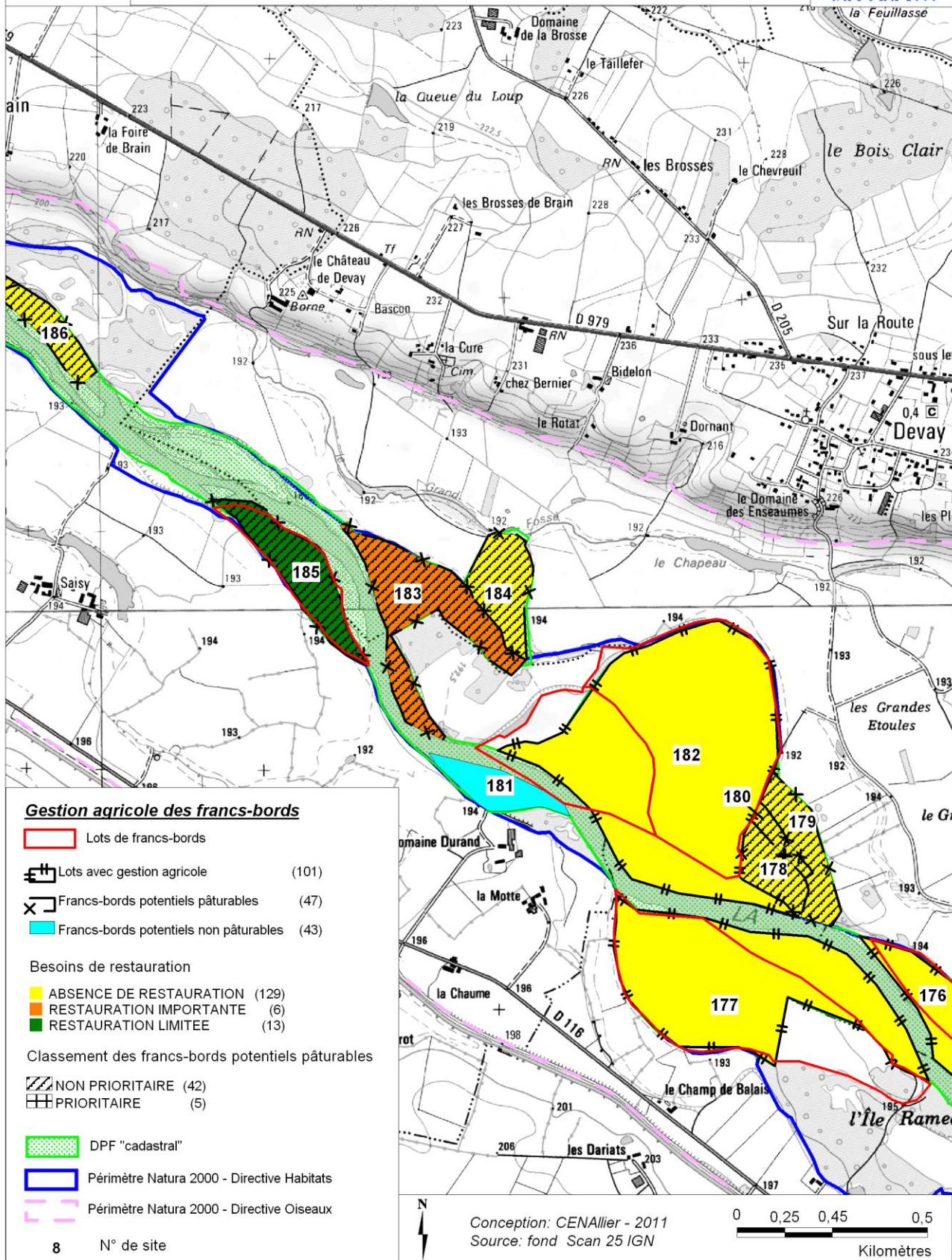




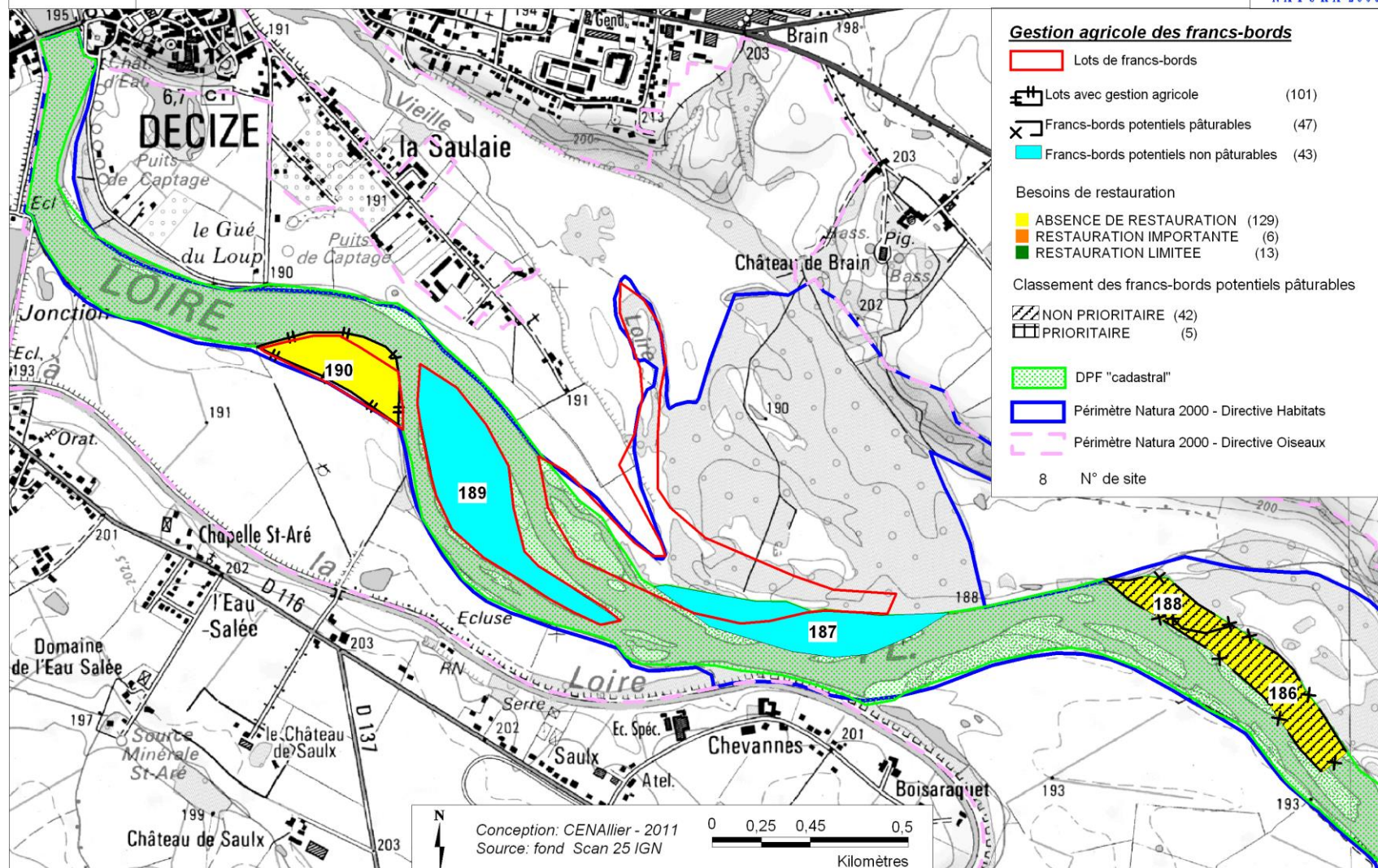










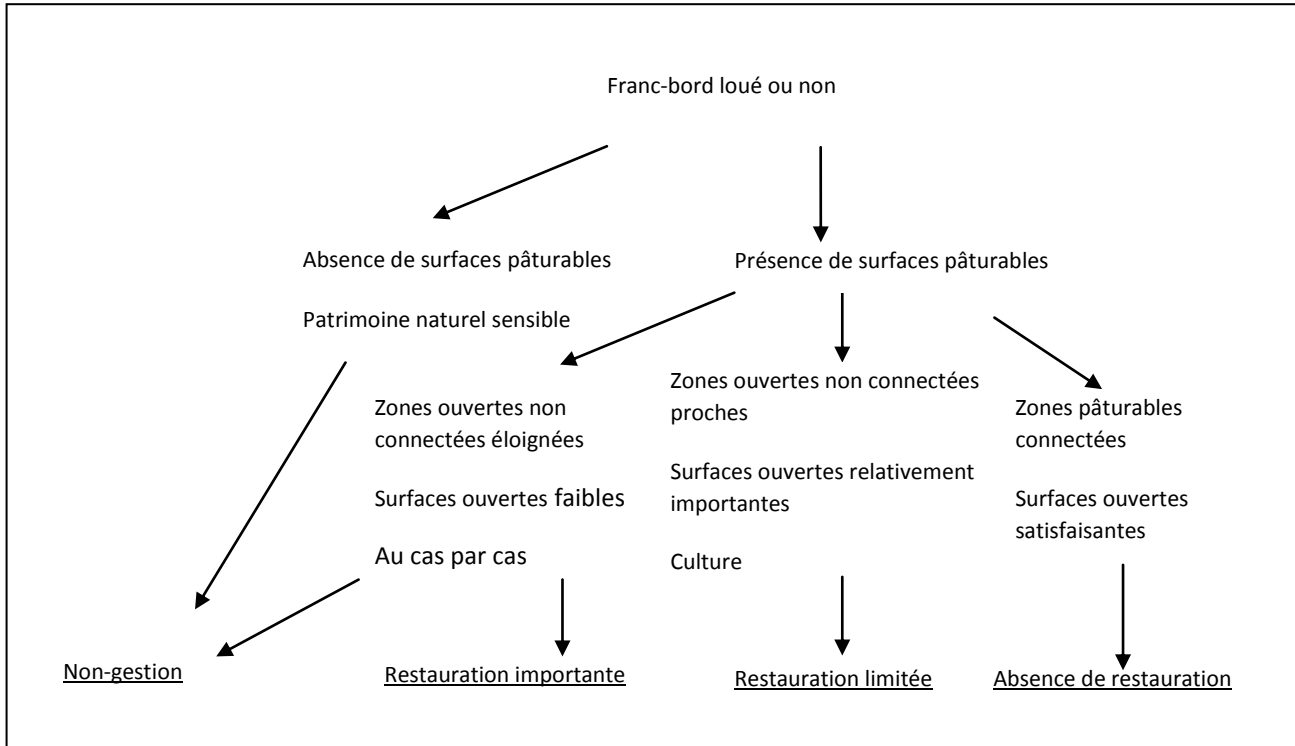


**Fiche de terrain-étude des francs-bords du Val de Loire d'Iguerande à Decize**

- ▶ Date : ▶ FB n° (report cartographique papier) :
- ▶ Observateur : ▶ FB loué : oui / non / ?
- ▶ Franc-bord pâturé : oui / non ▶ Si pas pâturé : pâturage souhaité ? Oui / non, pourquoi ?

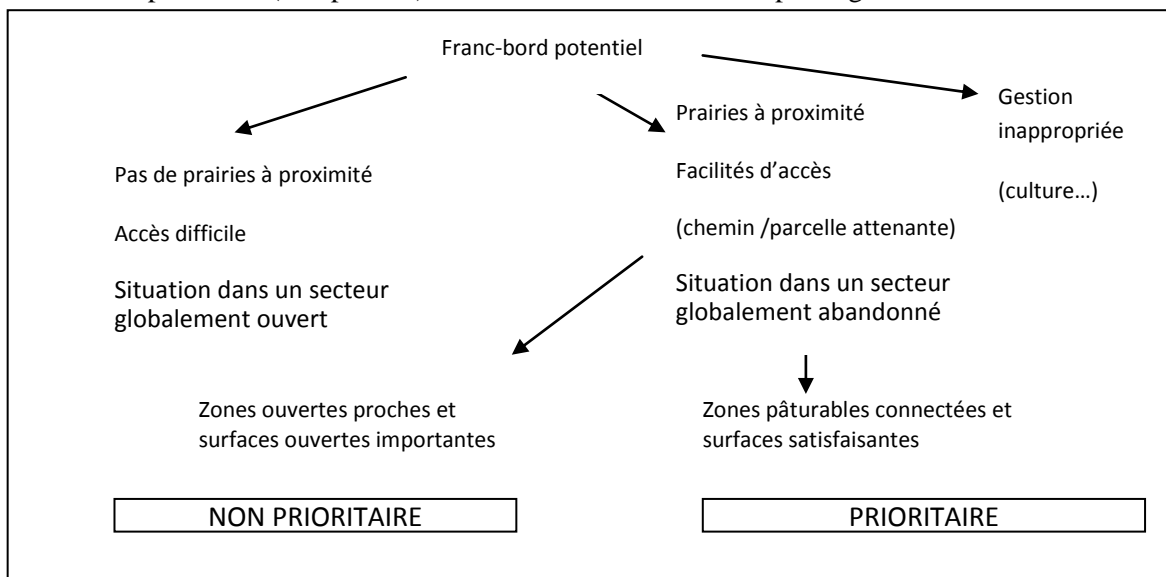
Ou autre gestion : culture, fauche/broyage....

▶ Pour tous les francs-bords (loués ou non-loués):



▶ Nature des besoins de restauration : débroussaillage, reconnections des zones ouvertes, autre : .....

▶ Pour les francs-potentiels (non pâturés) et nécessitant une remise en pâturage avec ou sans restauration:



▶ Pâturage : sur-pâturé / sous-pâturé / bien à priori

▶ Abreuvement : accès Loire / boire/ zones humides



LOTS FAISANT L'OBJET D'UNE VALORISATION AGRICOLE

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE ( EN M2)	GESTION	ABREUVEMENT	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITE	ATTEINTES	BESOIN_DE_RESTAURATION	COMMENTAIRES
2	IGUERANDE	7778	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE		FAIBLE	RENOUEE	NON	NON		AFFOURAGEUR	ABSENCE DE RESTAURATION	
3	IGUERANDE	56857	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
4	MELAY	51016	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE, FRUTICEES		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
5	MELAY	5383	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
7	MELAY	69454	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENT		FAIBLE		NON	NON		SURPATURAGE	ABSENCE DE RESTAURATION	
8	MELAY	57923	PATURAGE	ACCES RUISSEAU	PRAIRIE, RUISSEAU		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	A RENOUVELLER
10	ARTAIX	224233	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENTS, GREVE, FRUTICEES	10 OEDICNEMES ENVIRON	FORT	AILANTE GLANDULEUX ERYTHROCARPA	?	?		PRELEVEMENT DE SABLE	ABSENCE DE RESTAURATION	
12	SAINT-MARTIN-DU-LAC	52869	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENTS, PELOUSE, GREVE, FORET ALLUVIALE	RORIPPA AUSTRIACA	FORT	ROBINIER	NON	NON		EXTENSION ROBINERAIE AU DEPEND FORET ALLUVIALE	ABSENCE DE RESTAURATION	A RENOUVELLER
14	ARTAIX	226262	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENTS, GREVE, PELOUSE A ORPINS	PULICAIRE, RORIPPA AUSTRIACA, FAUCON PELERIN	FORT	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
16	ARTAIX	69843	PATURAGE	ACCES LOIRE+ ILE	PRAIRIE A CHIENDENTS, ANCIENNE BOIRE AVEC MARES ET ZH, GREVE	OEDICNEME + STERNES SUR ILE	FORT	GALEGA OFFICINAL	PIETONS	FAIBLE	PECHE		ABSENCE DE RESTAURATION	
19	CHAMBILLY	7921	FAUCHE		PRAIRIE		FAIBLE	ROBINIER ET RENOUEE A PROXIMITE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
20	MARCIGNY	15025	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE		FAIBLE		OUI	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
21	CHAMBILLY	8652	PATURAGE	ACCES MARE	PRAIRIE, ANCIENNE BOIRE, MARE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	



NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE ( EN M2)	GESTION	ABREUVEMENT	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITE	ATTEINTES	BESOIN_DE_RESTAURATION	COMMENTAIRES
25	CHAMBILLY	95049	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, GREVE	PULICAIRE, OEDICNEMES	MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
28	BAUGY/BOURG LE COMTE	198153	PATURAGE	ACCES LOIRE	GREVE, PRAIRIE A CHIENDENTS, PELOUSE A EPERVIERE, FRICHE	PELOUSE A EPERVIERE DE LA LOIRE, PULICAIRE VULGAIRE, OEDICNEMES	FORT	JUSSIE	NON	OUI:FAIBLE?	TRACES DE FEUX ET DE VEHICULES	AFFOURAGEURS SUR PELOUSE PIONNIERE/GR EVE	ABSENCE DE RESTAURATION	
31	BAUGY	162620	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE, GREVE, FORET ALLUVIALE, PELOUSE A EPERVIERE ET ORPINS	PELOUSE A EPERVIERE DE LA LOIRE	FORT		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	CLOTURE ELECTRIQUE, PATURAGE BOVINS+EQUINS
35	AVRILLY	67251	PATURAGE	ACCES LOIRE + RUISSEAU	PRAIRIE, GREVE		MOYEN	AILANTE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	A RENOUELLER
36	VINDECY	92912	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, BOIRES		FAIBLE	JUSSIE	NON	NON		AFFOURAGEMENT	ABSENCE DE RESTAURATION	
37	VINDECY	62321	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, BOIRE	BUTOME EN OMBELLE, SCIRPE DES MARAIS, CUIVRES DES MARAIS	FORT	JUSSIE	NON	NON		AFFOURAGEMENTS DANS LA ZONE HUMIDE	ABSENCE DE RESTAURATION	
38	AVRILLY ET VINDECY	49183	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, BOIRE, MARES, ZONE HUMIDE, FRUTICEES		MOYEN	JUSSIE	NON	NON		ZH TRES PIETINEE	ABSENCE DE RESTAURATION	
40	VINDECY	29754	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE ( EN M2)	GESTION	ABREUVEMENT	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITE	ATTEINTES	BESOIN_DE_RESTAURATION	COMMENTAIRES
42	VINDECY	238834	PATURAGE	ACCES LOIRE + BRAS MORT	GREVE, PRAIRIE, BRAS MORT, ZONE HUMIDE, FORET ALLUVIALE, FRUTICEES		FORT	JUSSIE, ROBINIER	PIETONS, VEHICULES	OUI	TOUT TYPE	FREQUENTATION	ABSENCE DE RESTAURATION	
44	VINDECY	210875	PATURAGE	BOIRES	PRAIRIE, SABLE, BOIRE		MOYEN	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
50	LUNEAU ET L'HOPITAL-LE-MERCIER	106191	PATURAGE	ACCES LOIRE + BOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, BOIRE, ZONE HUMIDE		FORT	JUSSIE, RENOUÉE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
52	LUNEAU ET L'HOPITAL-LE-MERCIER	59143	PATURAGE	ACCES BOIRE ET UNE PARTIE DE ZH	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, BOIRE, ZONE HUMIDE	SAULES TETARDS	FORT	ERABLE NEGUNDO	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	ANCIENS SAULES TETARDS
54	CHASSENARD	36439	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
56	CHASSENARD	107870	PATURAGE	ACCES LOIRE + BOIRE + RUISSEAU	PRAIRIE, BOIRE, RUISSEAU, ROSELIERE, GREVE	PULICAIRE VULGAIRE	FORT	JUSSIE, LINDERNIA DUBIA	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
58	L'HOPITAL-LE-MERCIER	26206	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE, GREVE		MOYEN		?	?			ABSENCE DE RESTAURATION	
59	CHASSENARD	33120	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, FRICHE, FORET ALLUVIALE, FRUTICEES		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
60	CHASSENARD	6806	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, FRUTICEES		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
61	CHASSENARD	18566	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, FRUTICEES		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE ( EN M2)	GESTION	ABREUVEMENT	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITE	ATTEINTES	BESOIN_DE_RESTAURATION	COMMENTAIRES
62	CHASSENARD	98643	PATURAGE	ACCES LOIRE + BOIRES	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, FRUTICEES, BOIRES, BRAS MORT		MOYEN	JUSSIE, RENOUEE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	ATTENTION A L'ENFRICHEMENT
63	CHASSENARD	72711	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
64	VARENNE-SAINT-GERMAIN	73697	PATURAGE	ACCES BRAS MORT	PRAIRIE, BOIRE, FORET ALLUVIALE		MOYEN	JUSSIE	PIETONS	OUI	PECHE	CULTURE SUR UNE PARTIE DU LOT	ABSENCE DE RESTAURATION	
66	CHASSENARD/VARENNE-SAINT-GERMAIN	198915	PATURAGE	ACCES LOIRE + BOIRE	PRAIRIE, PELOUSE, GREVE, FORET ALLUVIALE, FRUTICEES		FORT	JUSSIE, ROBINIER FAUX ACCACIA	PIETONS, VEHICULES	OUI	BAIGNADE, CANOE, DETENTE	FREQUENTATION DE LA GREVE	ABSENCE DE RESTAURATION	
69	CHASSENARD	5311	PATURAGE	ACCES LOIRE AMENAGE	PRAIRIE A CHIENDENT		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
70	CHASSENARD	76897	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENT, GREVE	STERNES, AIGRETTES, CIGOGNES...	FORT		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
71	CHASSENARD	60459	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	FRUTICEES, GREVE, PRAIRIE A CHIENDENT	STERNES PIERREGARIN, FAUCON PELERIN	FORT		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	CARAVANE
72	CHASSENARD	16048	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENT		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
73	CHASSENARD	70257	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENT	PULICAIRE VULGAIRE	FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
74	CHASSENARD	73548	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENT		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
76	VARENNE SAINT GERMAIN	56944	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	A RENOUVELLER
77	CHASSENARD	45466	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	



NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE ( EN M2)	GESTION	ABREUVEMENT	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITE	ATTEINTES	BESOIN_DE_RESTAURATION	COMMENTAIRES
78	CHASSENARD	47611	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	A RENOUVELLER
82	CHASSENARD	135625	PATURAGE	ACCES LOIRE	FORET ALLUVIALE, PRAIRIE A CHIENDENTS, FRUTICEES		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	BONNES PRATIQUES AGRI DU FB
86	DIGOIN	63267	PATURAGE	ACCES BOIRE + BORDS DE LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENTS, BOIRE, GREVE, FRICHE	HIERACIUM SP	MOYEN?	SENECIO INAQUIDENS	PIETONS	OUI	?		ABSENCE DE RESTAURATION	
91	SAINT-AGNAN	14960	PATURAGE	ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE		FAIBLE		OUI	OUI		GREVE:QUAD	ABSENCE DE RESTAURATION	
92	MOLINET	270561	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENTS, FORET ALLUVIALE (SAULAIE BLANCHE, SAULAIE POURPRE), GREVES	NID CIGOGNE, STERNES	FORT		NON	OUI	TRACES DE FEUX (CANOE?)	PRELEVEMENTS DE SABLE	ABSENCE DE RESTAURATION	PRESQUE ILE VEGETALISEE
95	SAINT-AGNAN	29766	PATURAGE	ACCES MARE	PRAIRIE, MARE		FAIBLE	JUSSIE	OUI	OUI		GREVE:QUAD	ABSENCE DE RESTAURATION	
100	MOLINET/SAINT AGNAN	16954	PATURAGE	ACCES LOIRE + BOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, BOIRE		MOYEN	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
101	SAINT-AGNAN	3792	PATURAGE	ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
102	MOLINET	14464	PATURAGE	ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENT, FORET ALLUVIALE		MOYEN	ERABLE NEGUNDO	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
103	MOLINET/LA MOTTE-SAINT-JEAN	37705	PATURAGE	ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENT, FORET ALLUVIALE		MOYEN	ERABLE NEGUNDO	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
104	MOLINET/LA MOTTE-SAINT-JEAN	17971	PATURAGE	ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENT		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE ( EN M2)	GESTION	ABREUVEMENT	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITE	ATTEINTES	BESOIN_DE_RESTAURATION	COMMENTAIRES
106	MOLINET/SAINT AGNAN	41421	PATURAGE	ACCES BOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, BOIRE		MOYEN	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
107	MOLINET	24141	PATURAGE	ACCES LOIRE + BOIRE	PRAIRIE A CHIENDENT, FORET ALLUVIALE, FRUTICEES, BOIRE		MOYEN	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
108	MOLINET	25347	PATURAGE	ACCES AU RUISSEAU +ZH	PRAIRIE A CHIENDENT, FORET ALLUVIALE, ZONES HUMIDES		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
109	MOLINET	16549	PATURAGE	ACCES AU RUISSEAU +ZH	PRAIRIE A CHIENDENT, FORET ALLUVIALE, ZONES HUMIDES		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
111	MOLINET	25425	PATURAGE	ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENT, FORET ALLUVIALE, BOIS D'ACCACIA		MOYEN	RENOUEE, JUSSIE, ACCACIA	NON	NON		AFFOURAGEUR, PRELEVEMENT SOL (ANCIEN?)	ABSENCE DE RESTAURATION	
112	SAINT-AGNAN	17432	PATURAGE		PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, BOIRE, FRUTICEES		MOYEN	RENOUEE, JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	A RENOUVELLER
114	GILLY-SUR-LOIRE	18637	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
117	DIOU	19187	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
123	SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE	29358	PATURAGE		PRAIRIE, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	ETENDRE LOT

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE ( EN M2)	GESTION	ABREUVEMENT	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITE	ATTEINTES	BESOIN_DE_RESTAURATION	COMMENTAIRES
125	BEAULON	19765	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, FRUTICEES	EPERVIERE DE LA LOIRE	MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
128	BEAULON / BOURBON-LANCY	139111	PATURAGE	ACCES BRAS MORT + MARES	PRAIRIE, BOIRE, MARE		MOYEN	JUSSIE	OUI	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
129	BEAULON	103348	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE NI BRAS MORT	PRAIRIE, PELOUSE A FESTUCA LONGIFOLIA ET HIERACIUM SP, MARE, FORET ALLUVIALE BOIS TENDRE/BOIS DURS	PELOUSE A EPERVIERE DE LA LOIRE? RORIPPA AUSTRIACA?	FORT	RENOUEE, JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	CLOTURE ELECTRIQUE
131	BOURBON-LANCY	291678	PATURAGE	ACCES LOIRE	PELOUSE, PRAIRIE, GREVE, FORET ALLUVIALE	PULICAIRE VULGAIRE	FORT		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
133	BOURBON-LANCY	80190	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, BOIRE, MARE		MOYEN	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
135	GARNAT-SUR-ENGIEVRE	19664	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
137	GARNAT-SUR-ENGIEVRE	162082	PATURAGE		PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
138	GARNAT-SUR-ENGIEVRE	239941	PATURAGE	ACCES LOIRE	PELOUSE, PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, BOIRE, GREVE		FORT	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	MAET ENTRETIEN PELOUSES PIONNIERES



NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE ( EN M2)	GESTION	ABREUVEMENT	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITE	ATTEINTES	BESOIN_DE_RESTAURATION	COMMENTAIRES
139	GARNAT-SUR-ENGIEVRE	19020	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENT, PELOUSE A F.LONGIFOLIA, FRUTICEES		MOYEN	GENET A BALAIS	NON	NON		ENFRICHEMENT	RESTAURATION LIMITEE	
140	SAINT-MARTIN-DESLAIS	131826	PATURAGE	ACCES MARE	PRAIRIE A CHIENDENT, PELOUSE A F.LONGIFOLIA, FRUTICEES	PELOUSE A FESTICA LONGIFOLIA	MOYEN	GENET A BALAIS	NON	NON		ENFRICHEMENT	RESTAURATION LIMITEE	
141	SAINT-MARTIN-DESLAIS	29972	PATURAGE	ACCES MARE	PRAIRIE A CHIENDENT		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
142	SAINT-MARTIN-DESLAIS	31917	PATURAGE	ACCES MARE	PRAIRIE A CHIENDENT		FAIBLE		NON	NON		CURAGE DE MARE	ABSENCE DE RESTAURATION	
143	SAINT MARTIN DES LAIS/GARNAT SUR E	99306	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE, BOIRES		MOYEN	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
144	SAINT-MARTIN-DESLAIS	25194	PATURAGE	ACCES MARE	PRAIRIE A CHIENDENT		FAIBLE		NON	NON		CURAGE DE MARE	ABSENCE DE RESTAURATION	
146	SAINT-MARTIN-DESLAIS	86137	PATURAGE	ACCES MARES	PRAIRIE A CHIENDENT	PRAIRIE A CHIENDENT	FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
147	SAINT-MARTIN-DESLAIS	51676	PATURAGE	ACCES MARES	PRAIRIE A CHIENDENT, MARES, FRUTICEES, PELOUSE A F. LONGIFOLIA (HORS DPF)	BELLES MARES, PELOUSE A FESTUCA LONGIFOLIA (HORS DPF)	MOYEN		NON	NON		SOUS PATURAGE (ENFRICHEMENT)? MAIS BELLE MARE	RESTAURATION LIMITEE	
149	SAINT-MARTIN-DESLAIS	86371	PATURAGE	ACCES GRAVIERE	PRAIRIE, PELOUSE, FORET ALLUVIALE, FRUTICEES		MOYEN		OUI:PIETONS	OUI: FAIBLE	PECHE		ABSENCE DE RESTAURATION	FB GERE PAR LE CENALLIER
150	SAINT-MARTIN-DESLAIS	52912	BROYAGE		PELOUSE, FRUTICEES	PELOUSE A FESTUCA LONGIFOLIA, BUPLEVRE DE GERARD	FORT		OUI:PIETONS	OUI: FAIBLE	PECHE, PROMENADE, BAIGNADE	DEBUT D'ENFRICHEMENT?	ABSENCE DE RESTAURATION	MAET GESTION DE LA RICHESSE FLORISTIQUE

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE ( EN M2)	GESTION	ABREUVEMENT	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITE	ATTEINTES	BESOIN_DE_RESTAURATION	COMMENTAIRES
152	SAINT-MARTIN-DESLAIS	77628	PATURAGE-BROYAGE	ACCES LOIRE	FORET ALLUVIALE, PRAIRIE, GREVE, FRUTICEES, PELOUSE	PELOUSE A EPERVIERE DE LA LOIRE	FORT		NON	OUI: FAIBLE	TRACES DE FEUX	ENFRICHEMENT ? PELOUSE A EPERVIERE PIETINEE + VEHICULE AGRICOLE	ABSENCE DE RESTAURATION	CLOTURE ELECTRIQUE
154	SAINT MARTIN DES LAIS	15585	PATURAGE	?	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, FRUTICEES		MOYEN		NON	NON		ENFRICHEMENT	ABSENCE DE RESTAURATION	NON RENOUVELE - ZONE D'EROSION
155	SAINT MARTIN DES LAIS	25903	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, FRUTICEES		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	RESILIE
157	SAINT-MARTIN-DESLAIS	73353	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENT, PELOUSE A F.LONGIFOLIA ET EPERVIERE DE LA LOIRE, FRUTICEES, FORET ALLUVIALE	PELOUSE A EPERVIERE DE LA LOIRE,PELOUSE A F.LONGIFOLIA	FORT		NON	NON			RESTAURATION LIMITEE	
161	GANNAY SUR LOIRE	86780	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE NI A LA MARE	PRAIRIE, HAIES, FRUTICEES, FORET ALLUVIALE, MARE		MOYEN		NON	NON		SOUS-PATURAGE? ENFRICHEMENT	ABSENCE DE RESTAURATION	MARE NON PATUREE
164	GANNAY SUR LOIRE	16903	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
165	GANNAY SUR LOIRE	15484	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
166	GANNAY SUR LOIRE	22046	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	
167	CRONAT	99267	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE. FRUTICEES		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE ( EN M2)	GESTION	ABREUVEMENT	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITE	ATTEINTES	BESOIN_DE_RESTAURATION	COMMENTAIRES
169	CRONAT/GANNAY-SUR-LOIRE	134605	PATURAGE	PAS D'ACCES A LA LOIRE SAUF UN POINT	FORET ALLUVIALE, PRAIRIE ,FRUTICEES, TACHES DE PELOUSE	SAULAIE BLANCHE	MOYEN	RENOUEE	NON	OUI	CANOE, BAIGNADE, BIVOUAC		RESTAURATION IMPORTANTE	MAET RESTAURATION DES PELOUSES
170	GANNAY-SUR-LOIRE / SAINT-HILAIRE-FONTAINE	265483	PATURAGE		PRAIRIE, PELOUSE, FORET ALLUVIALE, GREVE, FRUTICEES	PELOUSES	FORT						RESTAURATION LIMITEE	MAET RECONQUETE DE PELOUSES PIONNIERES
172	GANNAY-SUR-LOIRE, LAMENAY-SUR-LOIRE	83234	PATURAGE	ACCES A LA LOIRE	PRAIRIE MESO-HYGROPHILES, PEUPLERAIE COLONISEE PAR BOIS DURS, FRUTICEES, GREVE, PRAIRIE A CHIENDENT	CORYNEPHORUS CANESCENS, EPERVIERE DE LA LOIRE, STERNES PIERREGARIN ET NAINE	FORT	JUSSIE	NON	OUI: FAIBLE			ABSENCE DE RESTAURATION	SITE GERE PAR LE CSNB- MAET ENTRETIEN DES PELOUSES PIONNIERES
173	LAMENAY-SUR-LOIRE	227425	PATURAGE		PELOUSE A CORYNEPHORE, FRUTICEES, PRAIRIE MESOPHILE, PRAIRIE A CHIENDENTS		FORT	GENET A BALAIS	NON				ABSENCE DE RESTAURATION	MAET ENTRETIEN DES PELOUSES PIONNIERES



NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE ( EN M2)	GESTION	ABREUVEMENT	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITE	ATTEINTES	BESOIN_DE_RESTAURATION	COMMENTAIRES
174	CHARRIN, LAMENAY-SUR-LOIRE	337706	PATURAGE	ACCES LOIRE	GREVE, PELOUSES (CORYNEPHORE, THERO-AIRION, FESTUCA LONGIFOLIA, EPERVIERE DE LA LOIRE), FRUTICEES, FORET ALLUVIALE	EPERVIERE DE LA LOIRE, PELOUSES, STERNES	FORT	?	PIETONS	OUI:FAIBLE	?	?	ABSENCE DE RESTAURATION	SITE GERE PAR LE CSNB-PATURAGE OVINS (BREBIS)-MAET Entretien pelouses
175	CHARRIN, DEVAY	286014	PATURAGE	ACCES LOIRE	PELOUSE A FESTUCA LONGIFOLIA, PELOUSE A CORYNEPHORE, A EPERVIERE, FORET ALUVIALE A BOIS TENDRE, A BOIS DURS	PELOUSES, EPERVIERE DE LA LOIRE, OEDICNEME, GRAND CAPRICORNE, STERNES	FORT	GENET A BALAIS	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	SITE GERE PAR LE CSNB
176	CHARRIN	267382	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, FORET BOIS DURS, GREVE, PELOUSE A SEDUM SEXANGULAIRE, PELOUSE A EPERVIERE	PELOUSES, EPERVIERE DE LA LOIRE	FORT		OUI:PIETONS	OUI:FAIBLE			ABSENCE DE RESTAURATION	PATURE DE MANIERE TRES EXTENSIVE:NOMBRE USES FLEURS, CHICANE POUR PIETONS+PANNEAU
177	COSSAYE	494935	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE, GREVE, FRUTICEES	EPERVIERE DE LA LOIRE, OEDICNEMES	FORT		NON	OUI: FAIBLE	FEUX	PIETINEMENT GREVE, AFFOURAGEUR	ABSENCE DE RESTAURATION	

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE ( EN M2)	GESTION	ABREUVEMENT	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITE	ATTEINTES	BESOIN_DE_RESTAURATION	COMMENTAIRES
182	DEVAY	814225	PATURAGE	ACCES LOIRE + BOIRE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, GREVE, BRAS MORT, PELOUSE A EPERVIERE	EPERVIERE DE LA LOIRE	FORT	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	TRACES DE VEHICULE AGRICOLE SUR GREVE
190	DECIZE	50847	PATURAGE	ACCES LOIRE MAIS PAS BRAS MORT	PRAIRIE, GREVE, FORET ALLUVIALE BOIS TENDRE COL BOIS DURS, FRUTICEES		MOYEN	JUSSIE	NON	OUI: MOYENNE	CANOE	FEUX, DECHETS, SURPIETINEMENT DE LA GREVE	ABSENCE DE RESTAURATION	
191	VINDECY	32784	PATURAGE	ACCES LOIRE	PRAIRIE A CHIENDENTS	PRAIRIE A CHIENDENTS	FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	PATURE AVEC LE SITE 49

## FRANCS-BORDS POTENTIELS PATURABLES

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE (EN M2)	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITES	ATTEINTES	BESOIN DE RESTAURATION	PRIORITE	COMMENTAIRES
6	IGUERANDE	30031	RENOUEE		FAIBLE	RENOUEE	OUI MAIS BARRIERE	NON	BARBECUE	FB ENVAHIT PAR LA RENOUEE: GESTION AGRI?	RESTAURATION IMPORTANTE	NON PRIORITAIRE	RENOUEE FAUCHEE?
13	SAINT-MARTIN-DU-LAC	54151	PRAIRIE, PELOUSE, GREVE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
15	ARTAIX	30598	PRAIRIE A CHIENDENT	STERNES	FORT		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	ILE. DEVEGETALISATION POUR STERNES
17	MARCIGNY	58599	PRAIRIE, FRUTICEES, PELOUSE A ORPINS, FORET ALLUVIALE	PELOUSE A ORPINS	FORT	RENOUEE	PIETONS, VEHICULES	OUI	VEHICULES (DETENTE)	ENFRICHEMENT	RESTAURATION LIMITEE	NON PRIORITAIRE	
18	CHAMBILLY	2757	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE	HERONNIERE	FORT		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
26	BOURG-LE-COMTE	24132	PRAIRIE, GREVE, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
27	BOURG-LE-COMTE	2794	CULTURE DE MAIS		MOYEN	BALSAMINE A PETITE FLEURS, ERABLE NEGUNDO	NON	NON		CULTURE SAUVAGE	RESTAURATION LIMITEE	PRIORITAIRE	
29	AVRILLY	47388	PRAIRIE, FRUTICEES, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	PATURAGE BOVINS+EQUINS

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE (EN M2)	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITES	ATTEINTES	BESOIN DE RESTAURATION	PRIORITE	COMMENTAIRES
30	VINDECY	16465	PRAIRIE		MOYEN		NON	NON		ZONE DE CULTURE SUR DPF, PRAIRIES ENSEMENCEES	ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
32	VINDECY	37976	CULTURE DE MAIS		MOYEN		NON	NON		CULTURE	RESTAURATION LIMITEE	PRIORITAIRE	
33	VINDECY	62951	PRAIRIE		MOYEN		NON	NON		PRAIRIE ENSEMENCEE?	ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
34	VINDECY	2178	PRAIRIE		MOYEN	RENOUEE	NON	NON		EXPANSION RENOUUE	ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	ETENDRE LOT
43	LUNEAU	5939	PRAIRIE, FRUTICEES, BRAS MORT, FORET ALLUVIALE, PELOUSE A ORPINS	PELOUSE A ORPINS	FORT	JUSSIE, ROBINIER, RENOUUE	OUI:PIETONS, VEHICULES	OUI: MOYENNE	DEPOTS GRAVATS, TRACES DE FEUX	DEPOTS	ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	PATURE PAR LES VACHES EN FACE?
46	LUNEAU	22564	PRAIRIE, RUISSEAU		FAIBLE	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
48	VINDECY	51388	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
55	CHASSENARD ET L'HOPITAL-LE-MERCIER	49958	PRAIRIE, MARE	ORME LISSE?	FAIBLE	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
57	CHASSENARD ET L'HOPITAL-LE-MERCIER	18204	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, BOIRE		MOYEN	RENOUEE; BALSAMINE DE L'HIMALAYA	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
65	VARENNE-SAINT-GERMAIN	24692	CULTURE		FAIBLE		NON	NON		CULTURE	RESTAURATION LIMITEE	PRIORITAIRE	
68	CHASSENARD	15034	PRAIRIE A CHIENDENT		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
75	CHASSENARD	30127	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, GREVE		MOYEN	RENOUEE, GALEGA OFFICINAL	PIETONS. VEHICULES	OUI	PECHE, DETENTE (FEUX), SPORTS MOTORISES	EXPANSION RENOUUE	RESTAURATION LIMITEE	NON PRIORITAIRE	PETITS PRELEVEMENTS DE SABLE
83	CHASSENARD	2715	PRAIRIE, SAULAIE	SAULAIE BLANCHE	MOYEN	RENOUEE	PIETONS	FAIBLE	CHASSE		ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
84	CHASSENARD	4310	PRAIRIE, SAULAIE	SAULAIE BLANCHE	MOYEN	RENOUEE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
85	CHASSENARD	16310	PRAIRIE, BOIRE, GREVE	ORME LISSE (1), PULICAIRE VULGAIRE	MOYEN	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	NON RENOUVELE
93	SAINT-AGNAN	9222	FRUTICEES, FRICHE		FORT	RENOUEE	OUI	OUI	QUAD	QUAD SUR LA GREVE	RESTAURATION LIMITEE	NON PRIORITAIRE	FAIRE PATURER PAR EXTENSION PARC ATTENANT POUR EMPECHER ACCES GREVE + FERMETURE
94	COULANGES	9686	PEUPLERAIE PLANTEE, FORET ALLUVIALE		MOYEN	IMPATIENS PARVIFLORA	NON	NON		PEUPLERAIE PLANTEE	RESTAURATION IMPORTANTE	NON PRIORITAIRE	RESILIE
96	SAINT-AGNAN	12558	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	



NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE (EN M2)	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITES	ATTEINTES	BESOIN DE RESTAURATION	PRIORITE	COMMENTAIRES
98	MOLINET	15146	PRAIRIE A CHIENDENT, RUISSEAU		FAIBLE	RENOUEE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
99	DIGOIN/MOLINET/LA MOTTE-SAINT-JEAN	107860	PRAIRIE A CHIENDENT, FORET ALLUVIALE, GREVE	EPERVIERE DE LA LOIRE, PULICAIRE VULGAIRE	FORT	ROBINIER, ERABLE NEGUNDO (1)	NON	NON		PRELEVEMENTS SUR LA GREVE (PRESQUE DANS LE LIT)	ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
105	MOLINET	12127	PRAIRIE A CHIENDENT, FORET ALLUVIALE A BOIS DURS		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
110	MOLINET	15880	PRAIRIE, BOIRE, FORET ALLUVIALE		MOYEN	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
115	DIYOU	13177	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
116	DIYOU ET GILLY-SUR-LOIRE	89906	PRAIRIE, FRUTICEES, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
126	BOURBON-LANCY	47037	FORET ALLUVIALE, PRAIRIE OU PELOUSE, FRUTICEES, ZONE HUMIDE	PELOUSE?	FORT		NON	NON		ENFRICHEMENT BIEN AVANCE	RESTAURATION IMPORTANTE	PRIORITAIRE	RESILIE-ANCIEN MOBILIER DE CHASSE
130	BOURBON-LANCY	341565	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, BRAS MORT, GREVE		FORT		OUI	OUI	BALADE	ENFRICHEMENT	ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
151	SAINT-MARTIN-DES-LAIS/VITRY-SUR-LOIRE	313856	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, PELOUSE, GREVE, BRAS MORT, MARES	PELOUSE A EPERVIERE DE LA LOIRE, PULICAIRE VULGAIRE, CORYNEPHORE	FORT	GENET	PIETONS, VEHICULES	OUI	PECHE, BAINADE, CANOE	ENVAHISSEMENT CORYNEPHORE PAR GENET	ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
153	SAINT-MARTIN-DES-LAIS	44981	PELOUSE		FORT	RENOUEE	NON	NON		EXPANSION RENOUEE	ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	ETENDRE LE PARC ATTENANT
158	CRONAT	98133	PRAIRIE A CHIENDENT, PELOUSES, GREVES	PELOUSES, EPERVIERE DE LA LOIRE, OEDICNEME CRIARD, ILE A STERNES	FORT		NON	NON		PRELEVEMENTS DE SABLE IMPORTANT, CARAVANE + WC	ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
159	CRONAT	368165	PELOUSE A FESTUCA L; FRUTICEES; FORET ALLUVIALE	PELOUSE A FESTUCA LONGIFOLIA	FORT	GENET, ROBINIER	PIETONS/VEHICULES MS PANNEAU PROP PRIVEE	POTENTIELLE	EXTRACTION DE SABLE?	ENFRICHEMENT: PELOUSE A FESTUCA L; COLONISATION PAR GENET ET ROBINIER	RESTAURATION IMPORTANTE	PRIORITAIRE	MAET RECONQUETE PELOUSE

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE (EN M2)	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITES	ATTEINTES	BESOIN DE RESTAURATION	PRIORITE	COMMENTAIRES
168	GANNAY SUR LOIRE	87139	PRAIRIE, FRUTICEES, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON		ENFRICHEMENT	RESTAURATION LIMITEE	NON PRIORITAIRE	
178	DEVAY	58378	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
179	DEVAY	79456	PRAIRIE, FRUTICEES, BOIS DURS		FORT		NON	NON		COUPE DE QUELQUES VIEUX PEUPLIERS - GROS DEBROUSSAILLAGE	ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
180	DEVAY	21233	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON		PLUSIEURS AFFOURAGEURS	ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
183	DEVAY	189626	PRAIRIE, FRUTICEES, FORET ALLUVIALE, PLANTATION DE PEUPLIERS		FORT		NON	NON		PLANTATIONS DE PEUPLIERS DEPERISSANTE	RESTAURATION IMPORTANTE	NON PRIORITAIRE	ABATTRE PEUPLIERS HYBRIDES VAILLANTS POUR RECONNEXION ZONES OUVERTES
184	DEVAY	92652	PRAIRIE		FAIBLE		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
185	DECIZE	117096	FORET ALLUVIALE, GREVES, PRAIRIE	EPERVIERE DE LA LOIRE, PULICAIRE VULGAIRE	FORT		NON	NON		ENFRICHEMENT EN COURS	RESTAURATION LIMITEE	NON PRIORITAIRE	BESOIN DE RESTAURATION POUR L'ACCES AU FRANC-BORD-MAET RESTAURATION
186	DECIZE	58162	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, ANCIEN BRAS MORT		MOYEN	JUSSIE	NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	
188	DECIZE	25786	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE RESTAURATION	NON PRIORITAIRE	

## FRANCS-BORDS POTENTIELS NON-PATURABLES

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE (EN M2)	GESTION	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITES	ATTEINTES	RAISONS D'UN PATURAGE NON SOUHAITE	COMMENTAIRES
1	IGUERANDE	150204	AUCUNE	ANCIENNES GRAVIERES, PRAIRIE HUMIDE, FORET ALLUVIALE, GREVE, BRAS MORT	PULICAIRE	FORT	RENOUEE, JUSSIE, ROBINIER, GALEGA OFFICINAL, GALINSOGA PARVIFLORA, AMBROSIE	PIETONS. VEHICULES	OUI: FORTE	PECHE, DETENTE, PARCOURS SORTIF, VELO, QUAD, BAIGNADE, JEUX	ZONE DE REGENERATION PEUPLIER: ENVAHISSEMENT PAR ROBINIER, ZONE HUMIDE: ENVAHISSEMENT RENOUÉE	ZONE DE LOISIRS	
9	MELAY/IGUERANDE	43966	AUCUNE	PELOUSE, BRAS MORTS, FORET ALLUVIALE	PELOUSE	FORT	RENOUEE, AILANTE, ERABLE NEGOUNDO	NON	NON		RENOUEE	PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE (EN M2)	GESTION	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITES	ATTEINTES	RAISONS D'UN PATURAGE NON SOUHAITE	COMMENTAIRES
11	SAINT-MARTIN-DU-LAC	13570	AUCUNE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, PELOUSE, GREVE		MOYEN	ROBINIER	NON	NON		EXTENSION ROBINIER AU DETRIMENT FORET ALLUVIALE	SECTEUR TRES OUVERT	POSSIBILITE D'ETENDRE LE FB ATTENANT
22	CHAMBILLY	71366	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, GALERIE RENOUVEE, FRUTICEES	SAULAIE BLANCHE	MOYEN	RENOUEE	NON	NON			ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	
23	CHAMBILLY	8370	AUCUNE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE, FRUTICEES, PELOUSE A ORPINS	RORIPPA AUSTRIACA	FORT		PIETONS, VEHICULES	OUI:FAIBLE	?	ENFRICHEMENT	ZONE REFUGE	ZONE TAMPON, ECOTONE, CHEMIN D'ACCES BROYE
24	MARCIGNY	26903	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, GALERIE RENOUVEE, FRICHE, FRUTICEES	SAULAIE BLANCHE	MOYEN	RENOUEE	OUI	OUI	ACCES PARCELLES AGRICOLES	RENOUEE	ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	
39	VINDECY	54373	AUCUNE	ZONE REMANIEE, FORET ALLUVIALE, BRAS MORT		MOYEN	RENOUEE, JUSSIE	PIETONS, VEHICULES	OUI	DETENTE, CAMPING, DEPÔTS, SPORTS MOTORISES	EXPANSION RENOUVEE, DEPÔTS D'ORDURES	UTILISATION PAR ENTRERISE GRAVIERE	
41	LUNEAU	7993	AUCUNE	FRUTICEES, FORET ALLUVIALE		MOYEN		PIETONS, VEHICULES	OUI	DETENTE, DEPÔTS, PECHE	DEPOTS	ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	
45	VINDECY	96113	AUCUNE	PELOUSE, GREVE		FORT	RENOUEE	NON	NON			PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	
47	VINDECY	41420	PATURAGE	PELOUSE, PRAIRIE, DEPRESSIONS HUMIDES, FORET ALLUVIALE	PELOUSE PIONNIERE A SEDUMS	FORT	JUSSIE	PIETONS, VEHICULES	OUI (QUELQUESFOIS)	PROMENADE	IMPACT PATURAGE SUR PELOUSE?	PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	FAIRE SUIVIS PHYTO, CONNAITRE GESTION AGRICOLE
49	VINDECY	48886	PATURAGE	PRAIRIE, GREVE		MOYEN?		NON	NON		SITE DE REPRODUCTION DES STERNES?	PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	NE FAIRE PATURER QU' A PARTIR DU 15 AOUT
51	L'HOPITAL-LE-MERCIER	16973	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, PRAIRIE, FRUTICEES		MOYEN	RENOUEE	NON	OUI	CHASSE	ENFRICHEMENT	SECTEUR TRES OUVERT	
53	L'HOPITAL LE MERCIER	29434	AUCUNE	FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	
67	CHASSENARD	50736	AUCUNE	GREVE, FORET ALLUVIALE, PELOUSE A ORPINS, OURLET A CHIENDENTS	OEDICNEMES, PELOUSE A ORPINS BLANCS	FORT	RENOUEE	NON	NON		PRELEVEMENT DE SABLE	PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	



NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE (EN M2)	GESTION	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITES	ATTEINTES	RAISONS D'UN PATURAGE NON SOUHAITE	COMMENTAIRES
79	CHASSENARD	14795	AUCUNE	PELOUSE, OURLETS, FORET ALLUVIALE, GREVES	PELOUSE A ORPINS A 6 ANGLES	FORT		NON	NON			PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	BONNE GESTION AGRICOLE DU FB
80	CHASSENARD	10064	AUCUNE	PRAIRIE, PELOUSE, FORET ALLUVIALE, GREVES	PULICAIRE VULGAIRE	FORT		NON	NON		PIQUETAGE PAR PEUPLIER NOIR	PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	BONNE GESTION AGRICOLE DU FB
81	CHASSENARD	11581	AUCUNE	OURLETS, FORET ALLUVIALE, GREVES		FORT		NON	NON			PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	BONNE GESTION AGRICOLE DU FB
87	MOLINET	21160	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, BOIRE, FRUTICEES		MOYEN	RENOUEE	PIETONS	OUI	PECHE		ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	NON RENOUELE
88	DIGOIN	3323	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, RUISSEAU, MARE		MOYEN		PIETONS	OUI	PROMENADE, PECHE, BAIGNADE		ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	
89	MOLINET	54308	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, FRUTICEES		MOYEN		NON	NON			ILE-ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	
90	CHASSENARD	12727	AUCUNE	FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	
97	COULANGES	42822	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, BRAS MORT, FRUTICEES		FORT	RENOUEE	NON (OUI POUR LA GREVE)	NON	(GREVE: PECHE, SPORTS MOTORISES OU VELO)	FREQUENTATION DE LA GREVE	ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	RESILIE
113	COULANGES/PIERREFITTE SUR LOIRE	42658	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, BRAS MORT, FRUTICEES		MOYEN		NON	OUI (BORD LOIRE-BRAS MORT)	BAIGNADE		ILE-ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	ILE
118	DIOU	26616	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, MARES, FRUTICEES		MOYEN	RENOUEE	PIETONS. VEHICULES	NON		ZONE DE DEPOT DE DECHETS (VERTS SURTOUT) FERMEE (ENCORE UTILISEE?)	ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	NON RENOUELE
119	DIOU	4130	AUCUNE	ZONE HUMIDE		FORT	JUSSIE	NON	NON			PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	
120	SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE	49872	AUCUNE	GREVE, PRAIRIE, FRICHE, FORET ALLUVIALE	OEDICNEMES CRIARDS	FORT		NON			HAIE PLANTEE AVEC ESPECES PAS FORCEMENT LOCALES	PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	RECU DE LA CLOTURE POSSIBLE SUR PRAIRIE
121	SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE	6080	EXPLOITATION FORESTIERE	FORET ALLUVIALE		MOYEN						ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE (EN M2)	GESTION	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITES	ATTEINTES	RAISONS D'UN PATURAGE NON SOUHAITE	COMMENTAIRES
122	DOMPIERRE-SUR-BESBRE	35537	AUCUNE	FRICHE, PRAIRIE, FORET ALLUVIALE COLONISEE PAR BOIS DURS	ORMES LISSES	FORT	JUSSIE, AILANTE, RENOUÉE	PIETONS	NON			(CONTEXTE DE ZONES OUVERTES) ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	CHEMIN BROYE
124	BEAULON	9703	AUCUNE	PRAIRIE, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON	ENFRICHEMENT	ENFRICHEMENT	ZONE REFUGE	POSSIBILITE D'ETENDRE LE FB ATTENANT
127	BEAULON	61937	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, BOIRE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	RESILIE
132	CHASSENARD	208848	AUCUNE	GREVE, FORET ALLUVIALE, PELOUSE	PELOUSE A EPERVIERE DE LA LOIRE, PULICAIRE VULGAIRE	FORT		PIETONS	OUI	PECHEURS, QUAD? (TRACES DE VEHICULES)		PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	
134	BOURBON-LANCY	3560	AUCUNE	FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	
136	GARNAT-SUR-ENGIEVRE	174856	AUCUNE	GREVE, PRAIRIE, PELOUSE A ORPINS, FORET ALLUVIALE, BRAS MORT, MARES	EPERVIERE DE LA LOIRE, STERNES	FORT	RENOUEE, JUSSIE, ROBINIER	NON	OUI	CANOE	ENFRICHEMENT, EXPANSION RENOUÉE	PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	ANCIEN MATERIEL DE CHASSE
145	SAINT-MARTIN-DES-LAIS	38273	AUCUNE	PRAIRIE, PELOUSE, RUTICEES		MOYEN		PIETONS	NON			ZONE REFUGE	
148	SAINT MARTIN DES LAIS	38904	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, FRUTICEES		MOYEN		NON	NON			ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	
156	SAINT-MARTIN-DES-LAIS/VITRY-SUR-LOIRE	138851	AUCUNE	FRUTICEES, FORET ALLUVIALE, PELOUSE	PELOUSE PIONNIERE A EPERVIERE DE LA LOIRE ET CORYNEPHORE, PRAIRIE	FORT	GENET, RENOUÉE	NON	NON		PRELEVEMENT DE SABLE	PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	TRES BELLE PELOUSE
160	GANNAY SUR LOIRE	69262	AUCUNE	FRUTICEES, FORET ALLUVIALE		MOYEN		NON	NON	CHASSE?	ENFRICHEMENT TRES AVANCE	RESTAURATION TROP IMPORTANTE NECESSAIRE	
162	GANNAY SUR LOIRE	17322	AUCUNE	PRAIRIE. FRUTICEES		MOYEN		NON	NON		ENFRICHEMENT	ZONE REFUGE	CLOTURE + ABREUVOIR

NUMERO DE SITE	COMMUNE	SURFACE (EN M2)	GESTION	TYPES DE MILIEUX NATURELS	ESPECES REMARQUABLES	ENJEUX ECOLOGIQUES	ESPECES INVASIVES	ACCESSIBILITE DU PUBLIC	FREQUENTATION	TYPE D'ACTIVITES	ATTEINTES	RAISONS D'UN PATURAGE NON SOUHAITE	COMMENTAIRES
163	CRONAT	110434	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, PRAIRIE A CHIENDENTS, PELOUSE A EPERVIERE DE LA LOIRE, ANCIEN BRAS MORT, GREVE FRUT	EPERVIERE DE LA LOIRE	FORT	AMBROISIE, RENOUEE, GENET, JUSSIE	PIETONS (+ VEHICULES?)	OUI	DETENTE. BAINNADE. ARTS MARTIAUX. PECHE	ENFRICHEMENT (FREQUENTATION DE LA GREVE?)	ILE, PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE	PANNEAU D'INTERDICTION TOUT ENGIN
171	GANNAY-SUR-LOIRE	126528	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, BRAS MORT, FROET DE BOIS DURS		FORT		PIETONS	OUI: FAIBLE	PROMENADE		ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	EXPLOITATION RAISONNEE DE LA FORET DE BOIS DURS ATTENANTE
181	DECIZE	63122	AIRE DE PIQUE-NIQUE POUR CANOE	GREVE, FORET ALLUVIALE, PRAIRIE, ZONES HUMIDES	EPERVIERE DE LA LOIRE	MOYEN?	RENOUEE	PIETONS, VEHICULES	OUI: IMPORTANTE	CANOE, BAINNADE, SPORTS MOTORISES, FEUX	TRACES DE VEHICULES SUR LA MAJEURE PARTIE DE LA GREVE+ FREQUENTATION IMPORTANTE	( PATRIMOINE NATUREL SENSIBLE) ZONE DE LOISIRS	PANNEAU + POUBELLE + ACCES FERME MAIS OUVERT, PROBLEME DE FREQUENTATION
187	DECIZE	77814	PATURAGE + BROYAGE	FORET ALLUVIALE, PELOUSE	PELOUSE A EPERVIERE DE LA LOIRE, STERNE NAIN	FORT		NON	OUI: FAIBLE	CANOE		FUTURE ZONE DE LOISIRS	TRAVAUX DE DEVEGETALISATION EFFETUES PAR LA DDT 58
189	DECIZE	117022	AUCUNE	FORET ALLUVIALE, GREVES		MOYEN?		NON	NON	CHASSE		ILE-ABSENCE DE SURFACES PATURABLES	